



## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Année 2017





## Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 1 - Présentation de la collectivité</b>	<b>7</b>
1 Le territoire (annexe 1)	7
2 Les compétences	7
3 Les moyens humains (annexe 2)	7
<b>Chapitre 2 - Les ouvrages constituant le patrimoine</b>	<b>9</b>
1 En matière d'eaux usées (annexe 3)	9
1.1 Les réseaux d'eaux usées	9
1.2 Les postes de refoulement	9
1.3 Les ouvrages particuliers	9
2 En matière d'eaux pluviales (annexe 4)	10
2.1 Les réseaux d'eaux pluviales	10
2.2 Les ouvrages particuliers	10
<b>Chapitre 3 - Compte rendu technique</b>	<b>11</b>
1 L'exploitation des ouvrages	11
1.1 L'exploitation des ouvrages d'eaux usées	11
1.1.1 Curage et inspection télévisées des réseaux d'eaux usées (annexe 5)	11
1.1.2 Entretien des postes de refoulement et ouvrages particuliers	11
1.1.3 Interventions d'urgence (annexe 6)	12
1.1.4 Dératisation	12
1.2 L'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales	12
1.2.1 Curage et inspections télévisées des réseaux d'eaux pluviales (annexe 7)	12
1.2.2 Entretien des ouvrages particuliers	12
1.2.3 Interventions d'urgence	12
1.2.4 Dératisation	13
1.2.5 Les points noirs sur le réseau de collecte des eaux usées	13
2 Les études et travaux d'investissement	15
2.1 Les études et travaux en matière d'eaux usées	15
2.1.1 Petits travaux d'urgence (annexe 8)	15
2.1.2 Travaux d'extension et de réhabilitation de réseaux d'eaux usées (annexe 9)	15
2.1.3 Mise en place de l'autosurveillance sur l'ensemble du réseau du SIARP	15
2.1.4 Etude pour la mise à jour des SDA sur l'ensemble du réseau du SIARP	16
2.1.5 Etudes et projets complémentaires entrepris par le SIARP	16
2.2 Les petits travaux d'urgence en matière d'eaux pluviales (annexe 10)	16
2.3 Consultation des partenaires en vue de coordonner les travaux du SIARP	16
3 Les missions de contrôles	16
3.1 Suivi des raccordements au réseau d'eaux usées (annexe 11)	16
3.1.1 Permis de construire	17
3.1.2 Demande de raccordement	17
3.1.3 Contrôle des branchements neufs	17
3.1.4 Contrôle des branchements existants	17
3.1.5 Opération groupée de mise en conformité des branchements	17

3.1.6	Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).....	18
<b>3.2</b>	<b>Instruction des demandes de renseignement et déclarations d'intention de commencement de travaux (annexe 12) .....</b>	<b>19</b>
<b>3.3</b>	<b>Contrôles et suivi des rejets des entreprises .....</b>	<b>19</b>
3.3.1	Objectif des contrôles et suivi des entreprises .....	19
3.3.2	Opération collective sur les rejets d'entreprises .....	19
3.3.3	Marché pour le contrôle d'établissements produisant des eaux usées assimilées domestiques .....	20
3.3.4	Résultats de la démarche.....	20
3.3.5	Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).....	21
<b>3.4</b>	<b>Contrôles en matière d'assainissement non collectif (annexe 13) .....</b>	<b>21</b>
3.4.1	Suivi régulier.....	21
3.4.2	Opération groupée Rhus/Osny/Pontoise.....	21

## **Chapitre 4 - Compte-rendu financier ..... 23**

<b>1</b>	<b>Les dépenses.....</b>	<b>23</b>
<b>2</b>	<b>Les recettes .....</b>	<b>23</b>
<b>3</b>	<b>Les volumes d'eau et redevances perçues (annexe 14).....</b>	<b>23</b>

## **Chapitre 5 - Les indicateurs réglementaires ..... 24**

<b>1</b>	<b>Le service assainissement collectif (annexe 15).....</b>	<b>24</b>
<b>1.1</b>	<b>Les indicateurs descriptifs du service .....</b>	<b>24</b>
1.1.1	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0).....	24
1.1.2	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) .....	24
1.1.3	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	24
1.1.4	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (D204.0) .....	25
<b>1.2</b>	<b>Les indicateurs de performance.....</b>	<b>25</b>
1.2.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) .....	25
1.2.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B) .....	25
1.2.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3).....	26
1.2.4	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3).....	26
1.2.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3) .....	26
1.2.6	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	26
1.2.7	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	26
1.2.8	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....	26
1.2.9	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2) .....	27
1.2.10	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2).....	27
1.2.11	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3) .....	27
1.2.12	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3) .....	27
1.2.13	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	27
1.2.14	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257.0).....	28
1.2.15	Taux de réclamations (P258.1) .....	28

<b>2</b>	<b>Le service assainissement non collectif (annexe 16)</b> .....	<b>28</b>
2.1	Les indicateurs descriptifs du service .....	28
2.1.1	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement (D301.0) .....	28
2.1.2	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) .....	28
2.1.3	Les indicateurs de performance : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) .....	29
<b>Annexes</b>	.....	<b>30</b>

# Préambule

---

Le SIARP s'est fortement engagé et mobilisé depuis plusieurs années, avec ses élus, son personnel et ses partenaires afin :

- de simplifier le schéma institutionnel,
- de rationaliser et de mutualiser la gestion des réseaux,
- d'harmoniser les coûts,
- et d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager dans un souci de cohésion et de transparence, tout en répondant aux exigences réglementaires.

Cette réorganisation, fondée sur le respect de la volonté des communes et des principes juridiques attachés à l'intercommunalité, a constitué une démarche innovante, volontaire et réaliste. Elle s'avère aujourd'hui pleinement réussie ; le SIARP a élargi son champ d'action, accru son domaine de compétence et a amplifié la dynamique engagée pour :

- atteindre les objectifs fixés,
- anticiper les évolutions liées au développement urbain et rural, aux activités économiques et industrielles, à l'accroissement démographique,
- et assurer une action renforcée de protection du milieu naturel en réponse aux nouvelles normes sur la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, et à la sensibilité accrue de la population aux problèmes d'environnement.

La politique d'assainissement s'avère, dorénavant, plus efficace en permettant notamment, une définition claire, rapide et concertée des programmes d'investissements et d'équipements dans les communes.

En 2005, le SIARP a créé le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ; les 24 communes y ont adhéré. Depuis 2008, le SIARP gère les réseaux d'eaux pluviales de la plupart des communes non membres de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et a réalisé leur zonage d'eaux pluviales. L'accent est également porté sur la gestion des effluents issus des entreprises par la mise en place d'une opération importante de contrôles des établissements industriels ou assimilés, en commun avec la CACP.

Après la fusion en 2013 du SIAC-RCM avec le SIARP, ce dernier regroupe 24 communes (environ 209 000 habitants) et gère un réseau de collecte et de transport intermédiaire de 741 kilomètres, 85 postes de refoulement, 2 bassins de stockage/restitution d'eaux unitaires.

# Chapitre 1 - Présentation de la collectivité

---

## 1 Le territoire (annexe 1)

Le SIARP, Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise, est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a pour mission la gestion d'un service public, industriel et commercial (SPIC).

Situé dans le Val d'Oise aux portes du Vexin, il regroupe en 2017 vingt-quatre communes : Ableiges, Boisemont, Boissy-l'Aillerie, Cergy, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Courdimanche, Ennery, Epiais-Rhus, Eragny-sur-Oise, Frémécourt, Génicourt, Grisy-Les-Plâtres, Hérouville, Jouy-Le-Moutier, Livilliers, Menucourt, Montgeroult, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puisseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal.

Ce territoire, vaste de plus de 16 000 hectares, regroupe une population d'environ 209 000 habitants. Une carte du territoire est présentée en Annexe 1.

Le 15 décembre 2017, le Conseil Municipal de Marines a décidé d'adhérer au SIARP et le Comité du SIARP a émis un avis favorable à cette demande le 13 décembre 2017. L'adhésion sera donc effective en 2018.

## 2 Les compétences

Le SIARP a pour compétence obligatoire :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui comprend notamment l'étude, la création et l'extension de tout ouvrage d'eaux usées neufs ainsi que l'exploitation (entretien et travaux) des réseaux et ouvrages existants dédiés à la collecte, au transport, au stockage, au refoulement/relèvement et à l'épuration des eaux usées,
- la gestion des ouvrages intercommunaux dédiés à l'évacuation, à l'acheminement et au traitement des eaux pluviales issues du bassin versant du ru de l'Hermitage.

Le SIARP assure au titre de ses compétences optionnelles :

- dans un cadre conventionnel avec des communes ou EPCI membres ou non du SIARP, des missions de mandat de maîtrise d'œuvre, de mandat de maîtrise d'ouvrage ou d'assistance technique pour toutes études ou travaux relevant de ses compétences,
- les contrôles des installations d'assainissement non collectif (pour l'ensemble des communes),
- l'étude, la création et l'exploitation des ouvrages communaux dédiés à la collecte des eaux pluviales (pour les communes d'Ableiges, Boissy-l'Aillerie, Cormeilles-en-Vexin, Ennery, Epiais-Rhus, Frémécourt, Grisy-les-Plâtres, Hérouville, Livilliers et Montgeroult).

## 3 Les moyens humains (annexe 2)

L'effectif du SIARP compte 25 agents au 31 décembre 2017 dont :

- 1 directrice générale des services,
- 1 directeur des services techniques et responsable du service Etudes et Travaux,
- 1 responsable des services Exploitation, Entreprises et Assainissement Non Collectif,

- 6,5 agents administratifs dont un agent en emploi d'avenir et un agent en contrat d'insertion à mi-temps,
- 4,5 postes d'agents techniques au service Etudes et Travaux,
- 11,5 postes d'agents techniques aux services Exploitation, Industriels et ANC dont un agent en contrat d'apprentissage.

## Chapitre 2 - Les ouvrages constituant le patrimoine

---

### 1 En matière d'eaux usées (annexe 3)

#### 1.1 Les réseaux d'eaux usées

Le linéaire total des réseaux d'eaux usées est de 744 401 mètres décomposés comme suit :

- 530 583 mètres de réseaux gravitaires séparatifs,
- 18 300 mètres de réseaux gravitaires unitaires,
- 19 992 mètres de réseaux de refoulement,
- 175 526 mètres de canalisations de branchements en gravitaire (pour 29 573 branchements).

Le patrimoine eaux usées comporte de plus 19 879 regards de visite.

#### 1.2 Les postes de refoulement

85 postes de refoulement sont présents sur le territoire du SIARP. 79 sont équipés d'un dispositif de télésurveillance de type SOFREL. Les données de fonctionnement sont analysées pour programmer des actions préventives ou curatives si nécessaire.

#### 1.3 Les ouvrages particuliers

Le SIARP gère des ouvrages particuliers :

- 60 ouvrages de surverse afin d'éviter le déversement d'eaux usées vers les parcelles riveraines ; en cas d'afflux d'eaux trop important, les eaux usées sont dirigées vers le réseau d'eaux pluviales ou le milieu naturel le plus proche ; les surverses sont rares (quelques fois par an) et de faibles quantités d'eaux usées.
- 3 chambres de décantation (unitaire) afin de limiter l'apport de matières solides dans les ouvrages en aval ; ces chambres favorisent un écoulement lent permettant une décantation de sables, cailloux, boue...
- 2 bassins de stockage/restitution sur le réseau unitaire de Pontoise dénommés « Abattoirs » et « Hermitage » afin de limiter les afflux d'eaux unitaires trop importants dans les réseaux en période de pluie et les débordements vers le milieu naturel ; les bassins se remplissent lors des épisodes pluvieux, les eaux unitaires excédentaires sont stockées le temps de ces épisodes puis sont restituées au réseau à débit limité ; les bassins des Abattoirs et de l'Hermitage sont conçus pour des pluies annuelles ; pour les pluies plus importantes, les bassins stockent uniquement la première partie des eaux excédentaires (1 000 ou 1 500 m<sup>3</sup>), l'autre partie s'écoulant directement dans les réseaux et peut impliquer un déversement vers le milieu naturel selon les caractéristiques de la pluie.

## 2 En matière d'eaux pluviales (annexe 4)

### 2.1 Les réseaux d'eaux pluviales

Le linéaire total des réseaux d'eaux pluviales est de 33 353 mètres.

De plus, le patrimoine eaux pluviales comporte 847 avaloirs, grilles/avaloirs et grilles.

### 2.2 Les ouvrages particuliers

Le SIARP gère des ouvrages spécifiques :

- 48 puisards pour infiltrer les eaux pluviales dans les zones où il n'y a pas d'exutoire,
- 5 chambres à sable pour limiter l'apport de matières solides dans les ouvrages en aval,
- 20 ouvrages permettant de collecter et réguler les eaux pluviales et de ruissellement (mares, bassins et zone inondable),
- 7 séparateurs hydrocarbures/déshuileurs pour limiter l'apport de matières huileuses dans les ouvrages en aval.

# Chapitre 3 - Compte rendu technique

---

## 1 L'exploitation des ouvrages

L'exploitation des ouvrages (interventions sur le matériel électrique et électromécanique, contrôles, gestion des plaintes, cartographie) est réalisée par les agents du SIARP.

Afin de compléter le travail en interne, le SIARP fait appel à trois entreprises :

- SANET pour l'entretien des réseaux (curage, inspections télévisées, débouchage d'urgence),
- NC3D pour la dératisation des réseaux,
- le groupement DESPIERRE/ATC/SEI pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et d'urgence sur les ouvrages.

### 1.1 L'exploitation des ouvrages d'eaux usées

#### 1.1.1 Curage et inspection télévisées des réseaux d'eaux usées (annexe 5)

Le SIARP suit un programme sur 20 ans d'inspection télévisuelle des réseaux collectifs et de leurs branchements associés. En 2017, 40 323 mètres de réseaux ont été inspectés soit 7,3 % des réseaux collectifs gravitaires et 8 215 mètres de branchements soit 4,6 % des branchements.

A ce jour, le SIARP a inspecté et saisi dans son S.I.G. 492 612 mètres, soit 89,7% des réseaux collectifs gravitaires et 40 199 mètres de branchements, soit 22,9 % des branchements.

Il ressort de l'ensemble de ces inspections que

- 8 650 mètres de réseaux (1,75 % du réseau inspecté) sont en très mauvais état et nécessitent des travaux urgents ; 28 523 mètres de réseaux (5,2 % du réseau inspecté) sont en mauvais état et nécessitent des travaux à moyen terme.
- 945 mètres de branchements sont en très mauvais état (2,4% des branchements inspectés) 2 340 mètres sont en mauvais état (6,0 %).

#### 1.1.2 Entretien des postes de refoulement et ouvrages particuliers

Afin d'assurer le bon fonctionnement des postes de refoulement, leur entretien est effectué régulièrement et adapté selon leur vitesse d'encrassement.

La régie technique assure :

- une tournée journalière à titre préventif sur 4 ouvrages (postes de refoulement de La Taillette et de La Colonne, bassins de stockage/restitution de l'Hermitage et des Abattoirs),
- une tournée hebdomadaire à titre préventif sur l'ensemble des autres ouvrages,
- une tournée mensuelle sur les points noirs cités au III.1.3,
- des tournées exceptionnelles après chaque période pluvieuse sur 5 ouvrages (bassin de la ravine Saint-Antoine, 3 bassins sur la ZAC des Portes du Vexin à Ennery, zone inondable de la vallée Guyon).

Les principales interventions d'entretien sont :

- le nettoyage des bâches de 1 à 6 fois par an selon les postes,
- le nettoyage des équipements (pompes, régulateurs de niveaux,...),
- le renouvellement de petits éléments (pompes, régulateurs de niveaux, éléments électriques...).

#### 1.1.3 Interventions d'urgence (annexe 6)

L'année 2017 a été marquée par 342 appels sur le numéro d'astreinte dont 21 déplacements non suivis d'interventions d'assainissement (cas ne concernant pas le SIARP).

#### 1.1.4 Dératisation

La dératisation a pour but de limiter la prolifération de la population de rats dans les réseaux c'est-à-dire de maintenir un équilibre entre le nombre de rats et la quantité de nourriture présente dans les réseaux.

L'ensemble des réseaux d'eaux usées a été dératisé en 2017 au travers de deux campagnes l'une en mai, l'autre en novembre. Les réseaux d'eaux pluviales sont dératisés en même temps par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre d'un groupement de commande dont le SIARP est le coordonnateur.

## 1.2 L'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales

#### 1.2.1 Curage et inspections télévisées des réseaux d'eaux pluviales (annexe 7)

En 2017, 6 514 mètres de réseaux d'eaux pluviales ont été curés soit 19,5% des réseaux. De plus, 6 514 mètres de réseaux ont été inspectés soit 19,5 % des réseaux.

A ce jour, le SIARP a inspecté et saisi dans son S.I.G. 16 286 mètres de réseau, soit 48,8 % des réseaux. 805 mètres de réseaux (5,2 % du réseau inspecté) sont en très mauvais état et nécessitent des travaux urgents. 2 539 mètres de réseaux (16,3%) sont en mauvais état et nécessitent des travaux à moyen terme.

#### 1.2.2 Entretien des ouvrages particuliers

Il a été réalisé :

- un fauchage du bassin de la Ravine Saint-Antoine et un curage du caniveau central, rue de Pontoise à Ennery,
- un fauchage de la zone inondable, chemin du Clos Valleran à Ennery,
- un fauchage des bassins enherbés, un nettoyage des bassins bâchés et un nettoyage des deux séparateurs à hydrocarbures dans la ZA des Portes du Vexin, rue Ampère à Ennery,
- un nettoyage du séparateur à hydrocarbures du bassin de la ZA de la Chapelle Saint Antoine, chemin de la Chapelle Saint Antoine à Ennery.

#### 1.2.3 Interventions d'urgence

En 2017, il y a aucune intervention d'urgence sur les réseaux d'eaux pluviales.

#### 1.2.4 Dératisation

La dératisation des réseaux d'eaux pluviales a été réalisée par le SIARP en 2017 en même temps que la dératisation des réseaux d'eaux usées, hormis sur les communes de Génicourt et Courcelles-sur-Viosne où les communes sont restées gestionnaires des ouvrages d'eaux pluviales.

#### 1.2.5 Les points noirs sur le réseau de collecte des eaux usées

D'après les constatations des agents de terrain, 7 sites présentent des problèmes récurrents et nécessitent au moins deux interventions par an.

##### **Eragny-sur-Oise :**

###### **Rue de Saint-Ouen**

Le tronçon situé au droit du 11 rue de Saint-Ouen s'est obstrué à deux reprises. Des débordements ont eu lieu dans les parties privatives d'usagers non protégées par un clapet anti-reflux (rue de Saint-Ouen). Lors des désobstructions, du sable, de la graisse et des graviers ont été observés. Ce tronçon présente une contre-pente sur 30 mètres. Un curage préventif de la rue a été mis en place depuis 2016. A noter qu'une inspection télévisée réalisée sur ce tronçon a mis en évidence une obstruction liée un décollage d'une manchette. Cette dernière a été supprimée au cours d'une opération de fraisage réalisée en 2017.

Le tronçon situé à l'angle de la rue de Saint Ouen et de la rue du Parc présente un siphon permettant de passer sous un gazoduc. Compte tenu de cette configuration et des problèmes qui en découlent, un curage préventif a été mis en place 2 fois par an à partir de l'année 2017. Une étude sera réalisée en 2018 pour envisager sa suppression.

##### **Osny :**

###### **Sente Robinet**

Un curage préventif une fois par an est réalisé sur le réseau situé sente Robinet de la rue de la Falaise jusqu'au pied de Marcouville. Le rejet d'effluents graisseux d'une entreprise impose ces interventions. Le service Industriels a contrôlé cette entreprise par le passé. Cette dernière a réalisé des travaux, qui sont insuffisants à ce jour. L'entreprise a été mise en demeure de réaliser des travaux complémentaires dans un délai de 6 mois. Les travaux de mise en conformité sont en cours.

##### **Pontoise :**

###### **Boulevard Jacques Tête**

Le réseau en diamètre 200 situé au début du boulevard Jacques Tête et venant de la rue Paul Cézanne présente un écoulement difficile en période de pluie. Des débordements ont eu lieu dans les parties privatives d'un usager non protégées par un clapet anti-reflux (boulevard Jacques Tête). Ce secteur des Cordeliers a pourtant été mis en séparatif par le passé mais il subsiste une quantité importante de branchement unitaire en domaine privé. Une opération groupée est en cours afin de mettre en conformité les branchements de ce secteur.

###### **Rue des Maréchaux**

Le tronçon situé à l'angle de la rue des Maréchaux et de la rue de Rouen s'est obstrué à une reprise malgré un curage préventif réalisé deux fois par an. Un débordement a eu lieu sur la voie publique. Lors des désobstructions, de la graisse a été observée. Une inspection télévisuelle a été réalisé et n'a révélé aucune anomalie hormis une pente inverse sur environ 50 mètres impliquant le fonctionnement en charge du réseau. Par ailleurs, le service Industriels du SIARP a réalisé le contrôle d'un restaurant présent dans la rue de Rouen. Celui-ci n'est pas

conforme du fait de l'absence de bac à graisse. Un second restaurant doit être contrôlé. Les travaux pour l'amélioration de l'écoulement devront être réalisés courant été 2018.

#### **Saint-Ouen-l'Aumône :**

##### **Rue Pierre Godet**

Le tronçon situé à l'angle de la rue Pierre Godet et de l'avenue Général de Gaulle s'est obstrué à trois reprises malgré un curage préventif réalisé une fois par an. Des débordements ont eu lieu sur la voie publique (rue des Ecoles, sente des Petits Ponts). Lors des désobstructions, de la graisse a été observée. Le service Industriels du SIARP a réalisé le contrôle de la cantine de l'école Henri Matisse ; elle dispose d'un bac à graisses depuis 2013. Un autre restaurant est susceptible de rejeter des effluents chargés en graisses et est à contrôler. Une étude est en cours pour identifier précisément le problème.

##### **Rue de l'Oise**

Le tronçon situé avant le rond-point s'est obstrué à une reprise malgré un curage préventif réalisé une fois par an. Des déversements ont eu lieu dans le réseau d'eaux pluviales (présence d'un ouvrage de surverse rue Armand Lecomte). Lors des désobstructions, des sables ont été observés. Une inspection télévisuelle a été réalisée et n'a pas révélé d'anomalies particulières mise à part un réseau en contre-pente du quai de l'Ecluse jusqu'au rond-point. De plus, le branchement de la résidence de l'Oise est hydrauliquement prioritaire par rapport au réseau principal. Le SIARP est en attente des relevés topographiques du réseau de transport que doit fournir la CACP.

##### **Rue Alexandre Prachay**

Le tronçon permettant l'entrée des eaux usées dans le poste de refoulement Prachay s'est obstrué à une reprise. Un débordement a eu lieu dans les parties privatives d'un usager (chemin des Bourseaux). Lors des désobstructions, de la graisse a été observée. Un curage curatif du secteur Bourseaux et une inspection télévisuelle du tronçon ont été réalisés et ont révélé la présence d'une contre-pente. Un curage préventif a été mis en place deux fois par an.

Sur le secteur concerné, deux restaurants ont été contrôlés. L'un est conforme mais sous surveillance (suspicion de rejet d'huiles dans le réseau), le second est en cours de mise en conformité (installation d'un bac à graisses). Des travaux d'amélioration hydrauliques seront réalisés en 2018 (poste et réseau).

## 2 Les études et travaux d'investissement

La conception et le suivi des études et travaux sont menés par les agents du SIARP. Afin de compléter ce travail en interne, le SIARP fait appel à trois entreprises :

- SAGA pour les études géologiques et géotechniques,
- TECHNIQUES TOPO pour les relevés topographiques,
- SATER pour les contrôles de réception après travaux.

### 2.1 Les études et travaux en matière d'eaux usées

#### 2.1.1 Petits travaux d'urgence (annexe 8)

59 interventions pour des petits travaux d'urgence sur le réseau et les postes de refoulement ont marqué l'année 2017 (changement de tampons, réparation de branchement, travaux sur les postes de refoulement...) ce qui représente 519 577 € HT de dépenses.

#### 2.1.2 Travaux d'extension et de réhabilitation de réseaux d'eaux usées (annexe 9)

Sur les 9 opérations initialement programmées en 2017, 7 ont été réalisées (6 réceptionnées en 2017 et 1 en 2018) et représentent un montant de 2 945 690 € HT. A ces 9 opérations initiales se sont rajoutées 3 opérations supplémentaires en octobre 2017.

Les opérations non réceptionnées à ce jour seront réalisées dans le courant de l'année 2018

De plus, 6 200 mètres de canalisations ont été renouvelées/réhabilitées dont :

- 700 mètres par remplacement par une canalisation neuve,
- 5 500 mètres par chemisage,
- 214 branchements riverains repris.

#### 2.1.3 Mise en place de l'autosurveillance sur l'ensemble du réseau du SIARP

L'étude pour la mise en place de l'autosurveillance sur l'ensemble des ouvrages du SIARP a été confiée au bureau d'études ATC environnement pour un montant de 20 701 € HT. Cette étude a démarré le 29 octobre 2012 et s'est achevée le 31 décembre 2014.

L'étude a conclu que quatre points de déversement (bassin des Abattoirs, bassin de l'Hermitage, poste de refoulement de la Colonne et poste de refoulement de la Taillette) devaient faire l'objet d'un suivi. Ce suivi a pour but d'estimer les périodes de déversement ainsi que les débits rejetés au milieu naturel (conformément à la réglementation actuelle).

Le SIARP a souhaité aller au-delà de cette réglementation et réaliser des travaux pour déterminer de façon plus précise les périodes de déversement et les débits rejetés au niveau de ces quatre points de déversement. Pour ce faire, le SIARP a équipé ces points de déversement de débitmètres afin de comptabiliser les flux déversés et le nombre de déversement. ces travaux se sont achevés en 2016.

Une consultation a été lancée en 2017 afin d'acquérir et configurer un nouveau logiciel de télésurveillance e remplacement du logiciel utilisé par le SIARP. Confiée à la société Softcontrol, ces prestations ont débuté en fin d'année 2017 et seront réceptionnées dans le courant de l'année 2018.

#### 2.1.4 Etude pour la mise à jour des SDA sur l'ensemble du réseau du SIARP

L'étude pour la mise à jour des SDA sur l'ensemble du territoire du SIARP a été confiée au bureau d'études Hydratec pour un montant de 98 520 € TTC. Démarré en 2015, cette étude a été réceptionnée le 28 avril 2017.

#### 2.1.5 Etudes et projets complémentaires entrepris par le SIARP

Dans le cadre de la démarche RSDE et afin d'en faciliter la mise en place, le SIARP a entrepris la rédaction d'un guide technique relatif à la réalisation d'un diagnostic amont des réseaux d'assainissement à destination des collectivités. Réalisé en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ce guide devrait être finalisé dans le courant de l'année 2018.

En parallèle, le SIARP mène un projet de recherche afin de développer de nouvelles stratégies de surveillance de la qualité des effluents bruts. Mené en collaboration avec Sorbonne Université et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ce projet vise ainsi à définir une méthodologie d'analyses physico-chimiques des eaux usées en réseau, développer un nouveau protocole d'analyse toxicologique et à intégrer tous ces éléments ensemble dans la perspective d'une standardisation de ces méthodes.

## 2.2 Les petits travaux d'urgence en matière d'eaux pluviales (annexe 10)

3 interventions pour petits travaux d'urgence ont marqué l'année 2017 (réparation de collecteur, entretien courant des espaces verts...) ce qui représente 9 627€ HT de dépenses à la charge des communes.

## 2.3 Consultation des partenaires en vue de coordonner les travaux du SIARP

Afin de coordonner les travaux prévus par les différents acteurs locaux du territoire avec ceux du SIARP, ce dernier a lancé une consultation le 09 janvier 2017.

# 3 Les missions de contrôles

## 3.1 Suivi des raccordements au réseau d'eaux usées (annexe 11)

Dans le cadre des permis de construire, le SIARP est consulté par les communes pour avis en ce qui concerne les eaux usées et les eaux pluviales.

Après délivrance des permis de construire, les bénéficiaires doivent transmettre au SIARP une demande pour pouvoir réaliser leur raccordement d'eaux usées au réseau public. Lors des travaux de raccordement, le SIARP contrôle la bonne réalisation des branchements neufs.

Cette partie ne traite que des permis de construire et raccordements pour la création ou modification d'habitations. Les dossiers concernant les entreprises sont traités au paragraphe dans la suite de ce rapport (cf Chapitre 3 -3.3.4).

### 3.1.1 Permis de construire

405 demandes d'avis sur permis de construire ont été instruites en 2017. 55% des demandes (224) sont liés à des constructions existantes (aménagement de combles, extension, création de véranda...) et ne nécessitent pas de création de branchement.

### 3.1.2 Demande de raccordement

89 demandes de raccordement ont été instruites en 2016. Le SIARP a réalisé 58 branchements sous domaine public pour le compte de propriétaires souhaitant se raccorder au réseau d'eaux usées via le marché avec ATC-TP mis en place à cet effet.

### 3.1.3 Contrôle des branchements neufs

En 2017, le SIARP a réalisé 152 contrôles de branchements neufs. Le SIARP a émis 16 avis de non-conformité (10,5).

### 3.1.4 Contrôle des branchements existants

Le SIARP a attribué, le 16 septembre 2015, au bureau d'études ATC Environnement, un marché pour le contrôle des rejets domestiques dans le cadre des ventes immobilières.

En 2017, 178 contrôles de rejet (hors opérations groupées) ont été réalisés dont 101 dans le cadre de vente immobilière. Un avis de non-conformité a été émis pour 43 contrôles (24,1%).

A ce jour, 3 478 contrôles de branchements (hors opération groupée) ont été réalisés soit 11,7 % des 29 573 branchements connus.

993 habitations présentent des défauts de raccordement (28,5%) dont notamment :

- 666 avec un rejet d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées,
- 147 avec un rejet d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales,
- 49 avec des eaux usées non raccordées au réseau public.

### 3.1.5 Opération groupée de mise en conformité des branchements

Des études environnementales et hydrauliques menées sur les bassins versants de la Viosne ont montré que la qualité des eaux de cette rivière est largement affectée par des rejets d'effluents situés sur les communes d'Osny et de Pontoise. Ces déversements sont en partie liés à des inversions de branchements au réseau public d'assainissement collectif, qui ont pour conséquence :

- Des rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales,
- Des rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées qui contribuent à saturer ce dernier ainsi que les postes de pompage provoquant localement des déversements d'eaux usées au milieu naturel.

Dans un souci de préserver le milieu naturel, il est primordial de supprimer ces dysfonctionnements. Les mises en conformité des branchements permettront :

- De protéger les milieux aquatiques

- D'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration de Cergy/Neuville
- De répondre à l'obligation réglementaire prévue par l'article L-1331 du Code de la santé publique)
- De fournir au propriétaire une attestation de conformité du branchement de l'habitation au regard de la réglementation, nécessaire notamment en cas de cession du logement.

**Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP) et la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise (CACP) se sont associés pour réaliser une opération groupée de mise en conformité des branchements au réseau public d'assainissement collectif. Cette opération groupée permet aux riverains concernés de prétendre à des financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.**

Pour l'année 2017, la régie de maîtrise d'œuvre SIARP, pilote de l'opération groupée, a concentré son action sur les bassins versants suivants :

- Le bassin versant n°18 situé route d'Ennery à Osny pour lequel :
  - 134 contrôles d'habitation ont été réalisés sur le secteur pavillonnaire dont 14 non conformes (8 EU dans EP, 3 EP dans EU, 3 ANC) ;
  - 8 conventions « étude » ont été établies et 6 signées par les propriétaires (les 2 restantes ont été signées en 2018),
  - 6 devis ont été réalisés.
- Le bassin versant n°08 situé dans le quartier des Louvrais à Pontoise pour lequel il a été réalisé :
  - 17 contrôles sur le secteur pavillonnaire ont été réalisés dont 2 non-conformes (EU dans EP),
  - 10 conventions « étude » ont été établies et signés par les propriétaires,
  - 10 devis ont été réalisés,
  - 10 conventions « travaux » ont été établies et signés par les propriétaires,

Les travaux de mises en conformité des habitations devraient être réalisés dans le courant de l'année 2018 pour les bassins versants n°08 et n°18.

En parallèle des opérations groupées, le SIARP réalise également un suivi des habitations non-conformes pour lesquels les propriétaires n'ont pas souhaité adhérer aux opérations groupées. Ainsi :

- Pour le bassin versant n°18 :
  - 5 des 6 propriétaires non-conformes vont réaliser leurs travaux de mises en conformité eux-mêmes avant la fin du mois de mai 2018 (échéance imposée par le SIARP) ;
  - 1 propriétaire n'est pas joignable et a fait l'objet d'une mise en demeure.

Depuis le démarrage des opérations groupées sur ces 2 bassins versants, le SIARP a

- réalisé 237 contrôles d'habitation
- permis de supprimer le rejet au milieu naturel d'une pollution équivalente à :
  - 24 équivalents habitants sur le bassin versant n°18,
  - 498 équivalents habitants sur le bassin versant n°08.

Le SIARP entreprendra prochainement une étude de hiérarchisation d'autres bassins versants du territoire sur d'autres communes présentant également un nombre important d'inversions de branchement.

### 3.1.6 Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le raccordement des habitations au réseau d'assainissement induit la perception d'une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Le tarif de cette PFAC est actualisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et est appliqué à la date de réalisation des travaux. En 2017, le tarif de cette PFAC était de 21,67 €/m<sup>2</sup>.

Un montant de 1 508 345 € a été mis en recouvrement en 2017 concernant 205 dossiers.

### 3.2 Instruction des demandes de renseignement et déclarations d'intention de commencement de travaux (annexe 12)

Le SIARP, en tant que gestionnaire des réseaux d'eaux usées (et d'eaux pluviales sur 10 communes), reçoit des déclarations de projet de travaux (DT) ainsi que des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT). L'objectif de ces formalités administratives est de fournir aux entreprises intervenant sur le domaine public et à proximité de réseaux souterrains la localisation et la profondeur des ouvrages gérés par le SIARP. Cela permet d'éviter que des dommages ne surviennent sur les ouvrages lors des travaux réalisés par d'autres maîtres d'ouvrages.

L'année 2017 est marquée par une augmentation de +12,9% par rapport à 2016 : 3 474 DT/DICT instruites en 2017 contre 3 076 en 2016.

### 3.3 Contrôles et suivi des rejets des entreprises

#### 3.3.1 Objectif des contrôles et suivi des entreprises

Le SIARP collecte et transporte dans ses réseaux d'assainissement jusqu'à la station d'épuration de Cergy-Neuville les eaux usées non domestiques et assimilées domestiques issues des activités industrielles, artisanales, commerciales ou institutionnelles.

Le SIARP a mis en place un contrôle de ces rejets spécifiques afin de :

- limiter les désordres dans les réseaux d'assainissement : dégradation des réseaux par des rejets corrosifs, rejets de graisses et matières solides qui obstruent les réseaux, rejets dangereux (substances inflammables, explosives, toxiques, etc.) pour le personnel et les riverains,
- fiabiliser les traitements de la station d'épuration de Cergy-Neuville et la gestion des boues : variation de la charge polluante, rejets de métaux qui contaminent les boues empêchant leurs valorisations,
- prévenir et lutter contre les pollutions du milieu naturel et notamment les cours d'eaux (l'Oise, la Viosne, l'Hermitage et le Liesse) via des rejets dans les réseaux d'eaux pluviales,
- respecter la réglementation et notamment le Code de la Santé Publique (article L.1331-10) qui prévoit que le rejet des eaux usées autres que domestiques dans un réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une autorisation de déversement. Raccordés de fait, de nombreux établissements ignorent cette obligation et les conditions de déversement.

#### 3.3.2 Opération collective sur les rejets d'entreprises

Les actions du service industriels s'inscrivent dans le cadre d'une action collective pour mieux maîtriser les rejets des entreprises en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP).

Cette opération se décline en plusieurs actions avec un dispositif d'aides pour les entreprises (études et travaux de mise en conformité) et pour le SIARP (études et animation).

- Action 1 (période 2006-2008) : étude globale qui a permis de hiérarchiser les entreprises implantées sur la zone de collecte en fonction de l'importance des désordres qu'occasionneraient potentiellement leurs rejets.

- Action 2 (période 2009-2013) : état des lieux des installations et rejets de 300 entreprises par des bureaux d'études en complément des contrôles réalisés par le SIARP afin d'obtenir plus rapidement une amélioration de la qualité des rejets (100 établissements lors d'une première phase et 200 établissements lors d'une seconde phase).
- Action 3 (depuis 2010) : animation pour contrôler les entreprises, suivre la réalisation des travaux de mise en conformité et l'autosurveillance (analyse d'eaux et maintenance), sensibiliser les gérants aux bonnes pratiques et délivrer les autorisations de déversement, réaliser une veille technique et animer les comités de pilotages et techniques.

Pour animer cette opération collective, une chargée de mission a été recrutée en septembre 2010. Un premier contrat d'animation a été signé entre le SIARP, la CACP et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une période de juillet 2010 à fin 2012, puis un second sur la période 2013-2015. L'ensemble des parties ont souhaité poursuivre la démarche engagée et le contrat d'animation a été renouvelé pour la période 2016-2018.

### 3.3.3 Marché pour le contrôle d'établissements produisant des eaux usées assimilées domestiques

Le SIARP fait intervenir un bureau d'études pour contrôler les entreprises ayant formulé une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) ou ayant procédé à une vente immobilière. Ces entreprises dans la plupart des cas ont réalisé des travaux de raccordement ou de modification intérieure engendrant des rejets assimilés domestiques supplémentaires ou différents.

Ce marché, d'une durée de 4 ans, a été attribué le 16 septembre 2015 au bureau d'études ATC Environnement.

### 3.3.4 Résultats de la démarche

#### **Bilan 2017**

Le service Industriels du SIARP a exercé ses missions sur 241 établissements différents et a notamment :

- effectué 53 audits initiaux, 80 relances, 164 visites de suivi de mise en conformité et 22 contre-visites pour vérifier la bonne réalisation des travaux,
- élaboré 5 dossiers de demandes d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le compte des établissements (environ 29 430 € d'aides financières),
- délivré 12 autorisations de déversement et régularisé 59 raccordements au réseau,
- émis un avis sur 113 permis de construire dont 35 sur des constructions neuves,
- informé 2 établissements souhaitant procéder à une vente immobilière.

Le SIARP a permis de mettre en conformité 21 établissements.

#### **Bilan depuis le démarrage de la démarche**

Depuis le démarrage de la démarche sur les rejets des entreprises en 2006 jusqu'au 31 décembre 2017, le SIARP est intervenu sur 864 établissements différents et a notamment :

- effectué 568 audits initiaux, 277 relances, 464 visites de suivi, 90 contre-visites,
- élaboré 63 dossiers de demandes d'aides financières auprès de l'AESN (environ 1 346 020 € d'aides financières),
- délivré 112 autorisations de déversement et régularisé 208 raccordements au réseau,
- émis un avis sur 886 permis de construire dont 311 sur des constructions neuves,
- informé 168 établissements souhaitant procéder à une vente immobilière.

Le SIARP a permis de mettre en conformité 104 établissements. A ce jour, 171 établissements sont non conformes, notamment pour les motifs suivants :

- une absence ou une insuffisance de prétraitement des eaux usées : 63 établissements,
  - un rejet d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales : 45 établissements,
  - un rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées : 10 établissements,
- une absence ou une insuffisance de prétraitement des eaux pluviales : 9 établissements.

### 3.3.5 Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le raccordement des entreprises au réseau d'assainissement induit la perception d'une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Le tarif de cette PFAC est actualisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et est appliqué à la date de réalisation des travaux.

L'action du service Industriels a permis de mettre en recouvrement en 2017 la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) due par 15 entreprises pour un montant total de 88 869,58 €.

## 3.4 Contrôles en matière d'assainissement non collectif (annexe 13)

### 3.4.1 Suivi régulier

Au 31 décembre 2017, 390 contrôles d'installations d'ANC ont été réalisés soit 56,6% des 689 installations connues. 204 installations sont non-conformes (52,3% des installations contrôlées).

### 3.4.2 Opération groupée Rhus/Osny/Pontoise

Le SIARP a débuté une opération particulière dite opération groupée sur un territoire composé de zones à proximité de cours d'eau et de captages d'eau potable :

- rue des Pâtis à Osny et Pontoise,
- sente Saint-Denis à Osny et Pontoise,
- quai Eugène Turpin à Pontoise,
- hameau de Rhus à Epiais-Rhus.

Sur les communes d'Osny et de Pontoise, une réunion publique avait eu lieu le 15 février 2013. Sur le hameau de Rhus, une réunion similaire a été réalisée le 10 avril 2015.

Il a été présenté aux propriétaires des installations d'ANC :

- le déroulement de l'opération en trois phases : diagnostic des installations, étude de maîtrise d'œuvre de conception et travaux,
- le montage retenu : maîtrise d'ouvrage publique avec une maîtrise d'œuvre publique réalisée en interne par les services du SIARP,
- les aides que le SIARP sollicitera auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : au taux de 40 % sur Osny et Pontoise et 60 % sur Epiais-Rhus,
- l'intérêt d'une telle opération : engagement des propriétaires par étape, aucune avance de frais, accompagnement du SIARP du début à la fin, garantie de conformité en fin de travaux, aides financières non négligeables, négociation du montant des travaux.

Une demande de subvention pour la première phase (diagnostics) a été transmise à l'Agence de l'Eau le 22 avril 2015. Un accord de subvention a été obtenu le 30 juin 2015 pour la réalisation de 54 diagnostics.

Les diagnostics ont été réalisés entre juillet 2015 et décembre 2016. En parallèle, la régie de maîtrise d'œuvre du SIARP a réalisé une consultation auprès de bureaux d'études pour la réalisation d'études de définition de filière (seule prestation externalisée). Le bureau d'études SERPA a été retenu.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, le SIARP a lancé une consultation relative aux travaux de mise en conformité d'installations d'assainissement non collectif réparti en 2 lots distincts :

- lot n°1 : les installations d'assainissement non collectif classiques,
- lot n°2 : les installations d'assainissement non collectif agréées.

Ces lots ont respectivement été attribués aux entreprises EAV et Blanchard et Fils.

Une demande de subvention pour la deuxième phase (travaux) a été transmise à l'Agence de l'Eau Seine Normandie le 08 décembre 2017.

Le démarrage de la phase travaux est prévu pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

## Chapitre 4 - Compte-rendu financier

---

### 1 Les dépenses

Les dépenses totales réelles se sont élevées pour l'exercice 2017 à 9 756 523,16 € réparties en dépenses réelles d'exploitation pour 3 081 141,83 € et en dépenses réelles d'investissement pour 6 675 381,78 €.

### 2 Les recettes

Les recettes totales réelles se sont élevées pour l'exercice 2017 à 12 942 352,28 € réparties en recettes réelles d'exploitation pour 7 882 369,83 € et en recettes réelles d'investissement pour 5 059 982,45 €.

### 3 Les volumes d'eau et redevances perçues (annexe 14)

D'après les informations communiquées par les délégataires des services eau potable, le volume d'assiette (volume d'eau potable consommé) en 2017 a été de 10 487 623 m<sup>3</sup>.

Le produit perçu par le SIARP (redevance collecte reversée) en 2017 est de 5 062 518 €.

# Chapitre 5 - Les indicateurs réglementaires

---

Le descriptif des indicateurs et leur mode de calcul sont détaillés sur le site Internet de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement :

<http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

## 1 Le service assainissement collectif (annexe 15)

### 1.1 Les indicateurs descriptifs du service

1.1.1 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0)

La population totale permanente et saisonnière sur le territoire du SIARP est de 222 598 habitants d'après le recensement de 2015.

La population non desservie par un réseau collectif d'eaux usées (population en assainissement non collectif) est estimée à 1 569 habitants (682 foyers).

Le nombre d'habitants desservis est donc de 221 028 habitants.

Ce résultat est imprécis pour plusieurs raisons :

- la population totale prise en compte est celle de 2015, celle de 2016 n'étant pas disponible à ce jour,
- le nombre de foyers disposant d'une installation d'assainissement non collectif (ANC) est approximatif ; le Service Public d'Assainissement Non Collectif n'a pas réalisé le contrôle de l'ensemble des installations d'ANC ; ce nombre de foyers est estimé à partir d'un fichier fourni par le délégataire en charge de la distribution d'eau potable ; or ce fichier présente le nombre d'abonnements « eau potable » et non le nombre d'abonnés (un abonné pouvant avoir plusieurs abonnements).

1.1.2 Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)

Le nombre d'arrêtés en vigueur au 31 décembre 2017 est de 61 contre 50 en 2016. Le SIARP a délivré 12 arrêtés de déversement en 2017 et 1 arrêté de déversement est devenu caduc.

1.1.3 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

N'ayant pas géré d'ouvrage d'épuration en 2017, le SIARP n'est pas soumis à cet indicateur.

#### 1.1.4 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (D204.0)

Au cours de l'année 2017, le prix de la redevance collecte et transport intermédiaire du SIARP est resté identique à savoir 0,4872 €/m<sup>3</sup> sur l'ensemble des communes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le montant de cette redevance est de 0,4948 €/m<sup>3</sup>.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un abonné paie les redevances et taxes suivantes :

- la redevance collecte et transport intermédiaire du SIARP : 0,4948 €/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA),
- la redevance transport final de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise : 0,1600 €/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA),
- la redevance épuration de Cergy-Pontoise Assainissement : 0,8722 € HT/m<sup>3</sup> (soumise à une TVA de 10%),
- la redevance pour la modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 0,2400 €/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA),
- la taxe Voies Navigables de France : 0,0080 € HT/m<sup>3</sup> (soumise à une TVA de 10%).

Il n'y a pas de part fixe (abonnement) pour la partie assainissement.

Ainsi, le prix du service de l'assainissement collectif est de 1,8630 € TTC/m<sup>3</sup>. Il était de 1,9023 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit une évolution de -0,0393 € TTC/m<sup>3</sup> représentant -4,716 € TTC pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>.

## 1.2 Les indicateurs de performance

#### 1.2.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Cet indicateur est de 86 % (nombre d'abonnés desservis de 30 000 pour un nombre d'abonnés potentiels de 35 000). Ce résultat est très imprécis pour les raisons suivantes :

- les abonnés desservis sont les abonnés raccordés disposant ou non d'une boîte de branchement d'eaux usées et les abonnés raccordables disposant d'une boîte de branchement. La seule information disponible et proche de cette définition est le nombre de branchements présents dans le Système d'Information Géographique du SIARP à savoir 29 573. Or, le recensement de ces branchements est lié aux inspections télévisées réalisées progressivement. Ainsi, le nombre de branchements est estimé à 30 000 ;
- les abonnés potentiels sont les abonnés relevant des zones d'assainissement collectif déterminé dans les zonages d'assainissement approuvés ; la majorité des zonages étant anciens et les informations de l'INSEE ne permettant pas de mettre à jour les informations qui en ressortent, le seul document disponible et proche de cette définition est le fichier des abonnés « eau potable » ; or ce fichier présente le nombre d'abonnements « eau potable » et non le nombre d'abonnés ; un abonné pouvant donc avoir plusieurs abonnements, une estimation des compteurs d'eau multiples a été faite et retranchée ; les abonnés ne payant pas la redevance assainissement ont été retirés ; le nombre d'abonnés potentiels a donc été estimé à 35 000.

#### 1.2.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

En 2017, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est de 83/120 :

- Plan des réseaux (sur 15) :
  - plan des réseaux de collecte : 10/10,
  - procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux : 5/5,
- Inventaire des réseaux (sur 30) :
  - existence et mise à jour d'un inventaire des réseaux : 10/10,
  - connaissance des matériaux et diamètres : 3/5,
  - connaissance de la date/période de pose : 15/15,

- Informations complémentaires (sur 75) :
  - plan des réseaux avec les altimétries des canalisations connues pour au moins 50% : 10/10
  - plan des réseaux avec les altimétries des canalisations connues au-delà de 50% : 0/5
  - localisation et description des ouvrages annexes : 10/10
  - existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques : 0/10
  - plan/inventaire du nombre de branchement par tronçon : 0/10
  - inventaire localisant les interventions et travaux par tronçon : 0/10
  - mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'auscultation des réseaux et document mentionnant les réparations ou travaux effectués : 10/10
  - mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : 10/10

Afin d'améliorer le résultat de cet indicateur, il est donc nécessaire de :

- poursuivre le programme d'inspections télévisées, ces diagnostics permettront de compléter les données manquantes sur les matériaux des canalisations,
- réaliser un levé topographique des réseaux pour lesquels l'altimétrie est inconnue,
- mettre à jour l'inventaire des équipements électromécaniques dès qu'un renouvellement est réalisé,
- poursuivre la démarche visant à améliorer la précision des rapports établis suite aux interventions d'urgence,
- trouver un moyen technique au travers du SIG de comptabiliser les branchements par tronçon.

1.2.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)

Indicateur non défini à ce jour.

1.2.4 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)

Indicateur non défini à ce jour.

1.2.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

Indicateur non défini à ce jour.

1.2.6 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Le SIARP n'ayant pas géré d'ouvrage d'épuration en 2017, il n'est pas soumis à cet indicateur.

1.2.7 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207.0)

En 2017, le SIARP n'a pas accordé d'abandons de créances ou de versement à un fonds de solidarité.

1.2.8 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2017, aucune demande d'indemnisation n'a été suivie d'un dédommagement effectif.

1.2.9 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

7 points sur l'ensemble du réseau (soit 1,27 point pour 100 km de réseau collectif gravitaire et de refoulement) ont nécessité au moins deux interventions durant l'année 2017. Ces points sont détaillés au III.1.3.

1.2.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

En 2017, 6 200 mètres de réseau d'eaux usées ont été renouvelés ou réhabilités contre 3 450 en 2016, 3 723 en 2015, 4 016 en 2014, et 4 018 en 2013. Le linéaire moyen remplacé annuellement au cours des 5 dernières années est de 4 281 mètres, soit 0,75 % du réseau collectif gravitaire et de refoulement par an.

1.2.11 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Le SIARP n'est pas soumis à cet indicateur n'ayant pas géré d'ouvrage d'épuration en 2017.

1.2.12 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

En 2017, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte d'eaux usées est de 100/120 :

- Eléments communs à tous les types de réseaux (sur 100) :
  - identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : 20/20,
  - évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : 10/10,
  - réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu : 20/20,
  - réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet : 30/30,
  - réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance ainsi que les résultats : 10/10 (source de données : gestionnaire du service),
  - connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : 0/10.
- Secteurs en réseaux séparatifs (sur 10) :
  - évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur : 0/10.
- Secteurs en réseaux unitaires (sur 10) :
  - mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage : 10/10.

1.2.13 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

En 2017, la durée d'extinction de la dette est de 0,69 an.

#### 1.2.14 Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257.0)

Le SIARP ne procède pas à la facturation de l'assainissement. Le délégataire en charge du service de production et de distribution de l'eau potable réalise cette facturation.

L'indicateur P257.0 « taux d'impayés sur les factures d'assainissement » peut être assimilé à l'indicateur P154.0 « taux d'impayés sur les factures d'eau potable » supposant que l'impayé concerne une facture complète et non une seule partie du montant facturé.

L'indicateur P257.0, pour l'année 2017, n'est pas connu puisque l'indicateur P154.0 n'est lui-même pas publié.

#### 1.2.15 Taux de réclamations (P258.1)

342 demandes ont été faites au SIARP. 321 ont fait l'objet d'une intervention sur les ouvrages gérés par le SIARP. Le taux de réclamations est donc en 2017 de 9,2 pour 1000 abonnés desservis.

Cet indicateur est imprécis pour la même raison que l'indicateur visé au V.1.2.1, en ce qui concerne les abonnés desservis.

## 2 Le service assainissement non collectif (annexe 16)

### 2.1 Les indicateurs descriptifs du service

#### 2.1.1 Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement (D301.0)

La population en assainissement non collectif est estimée à 1 569 habitants (682 abonnés).

Ce résultat est imprécis pour plusieurs raisons :

- le Service Public d'Assainissement Non Collectif n'a pas réalisé le contrôle de l'ensemble des installations d'ANC ; ce nombre de foyer est estimé à partir d'un fichier fourni par le délégataire en charge de la distribution d'eau potable ; or ce fichier présente le nombre d'abonnements « eau potable » et non le nombre d'abonnés (un abonné pouvant avoir alors plusieurs abonnements),
- le nombre d'habitant par abonné pris en compte est basé sur le nombre d'habitants par foyer fourni par l'INSEE à savoir 2,3.

#### 2.1.2 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

En 2017, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 80/140 :

- Eléments obligatoires (sur 100) :
  - délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération : 0/20,
  - application du règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : 20/20,
  - délivrance de rapport de vérification de l'exécution des installations créées ou réhabilitées : 30/30,
  - délivrance de rapport de vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des autres installations : 30/30,
- Eléments facultatifs (sur 40) :
  - existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations : 0/10,
  - existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations : 0/20,

- existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : 0/10.

Afin d'améliorer le résultat de cet indicateur, il est nécessaire de demander aux communes concernées de délibérer sur le zonage d'assainissement après mise à enquête publique puis de mettre en place un service pour l'entretien des installations.

#### 2.1.3 Les indicateurs de performance : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Entre le 7 décembre 2005 (création du service) et le 31 décembre 2017, 390 installations d'assainissement non collectif ont été contrôlées. 186 sont conformes ou ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement. Ceux-ci représentent 47,8% des installations contrôlées.

# Annexes

---

Annexe 1 : Territoire du SIARP

Annexe 2 : Organigramme des services du SIARP

Annexe 3 : Ouvrages d'eau usées gérés par le SIARP

Annexe 4 : les ouvrages d'eaux pluviales gérés par le SIARP

Annexe 5 : Inspection télévisée des réseaux d'eaux usées

Annexe 6 : Intervention d'urgence sur les ouvrages d'eau usées

Annexe 7 : Inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales

Annexe 8 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Annexe 9 : Opérations du programme pluriannuel de travaux et travaux de réhabilitation sur les postes de refoulement

Annexe 10 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux pluviales

Annexe 11 : Instruction des permis de construire, demandes de raccordement et contrôle des branchements neufs

Annexe 12 : Instruction des déclarations de projets de travaux et d'intention de commencement des travaux

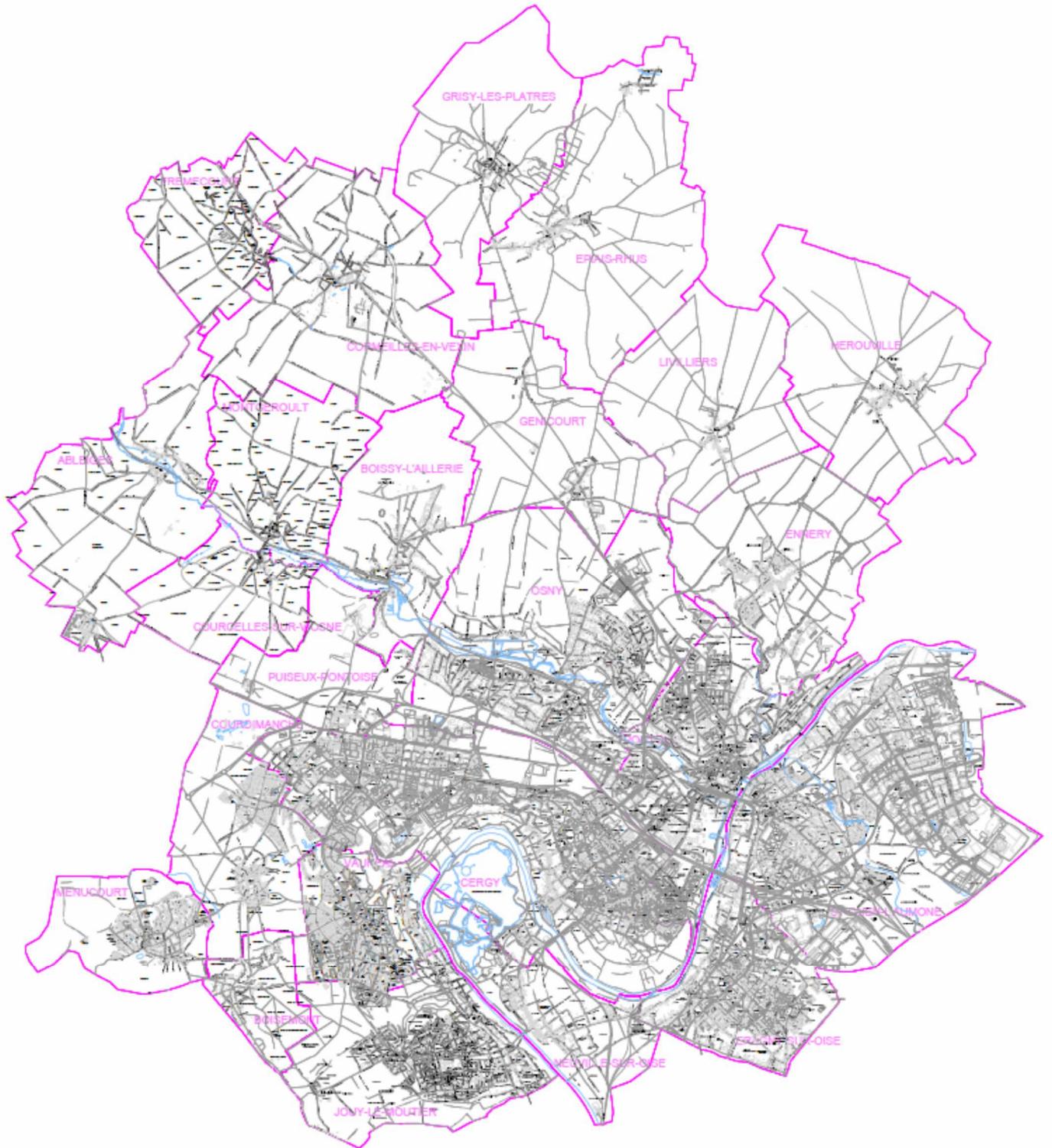
Annexe 13 : Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Annexe 14 : Evolution des volumes d'assiette et des redevances perçues

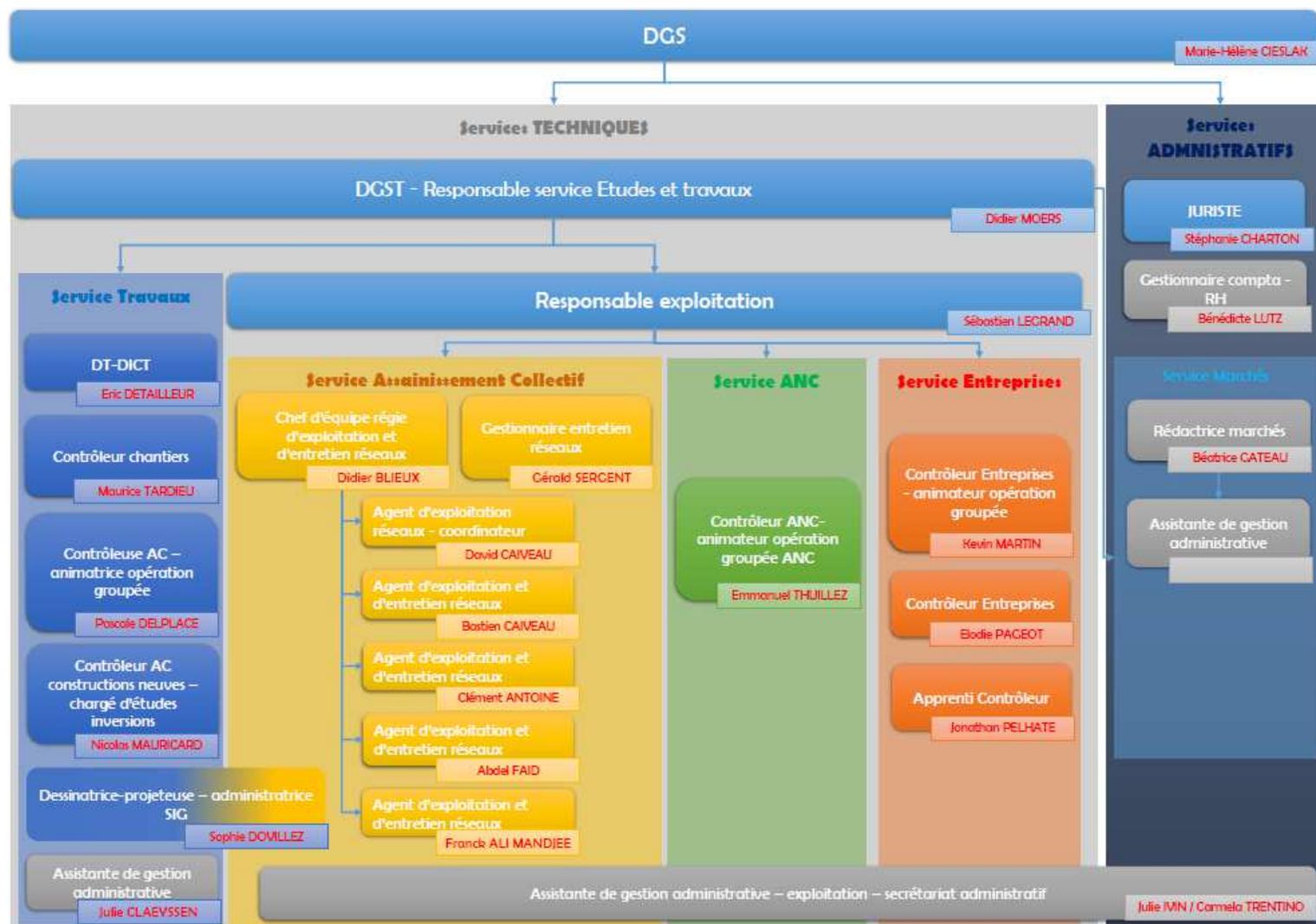
Annexe 15 : Indicateurs réglementaires du Service Assainissement Collectif

Annexe 16 : Indicateurs réglementaires du Service Assainissement Non collectif

Annexe 1 : Territoire du SIARP



Annexe 2 : Organigramme des services du SIARP



## Annexe 3 : Ouvrages d'eau usées gérés par le SIARP

Commune	Linéaire (m) du réseau eaux usées en gravitaire selon le diamètre (mm) - 2017												Total	Diamètres connus (%)
	Non connu	≤ 150	≤ 200	≤ 300	≤ 400	≤ 500	≤ 600	≤ 1 000	≤ 1 200	≤ 1 400	≤ 2 000	Ovoïde		
Ableiges	0	114	6 799	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 912	100,0
Boisemont	0	2 326	5 015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 341	100,0
Boissy-l'Aillerie	0	738	9 468	143	0	1 021	0	0	0	0	0	0	11 369	100,0
Cergy	883	4 606	74 407	11 178	2 137	2 353	0	0	0	0	0	0	95 580	99,1
Cormeilles-en-Vexin	4	100	11 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 749	100,0
Courcelles-sur-Viosne	0	0	3 603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 603	100,0
Courdimanche	11	142	20 358	288	5	0	0	0	0	0	0	0	20 802	99,9
Ennery	95	486	9 863	2 235	289	170	615	0	0	0	0	0	13 752	99,3
Epiais-Rhus	7	549	4 774	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 331	99,9
Eragny	299	3 828	33 782	4 677	79	0	0	0	0	0	0	0	42 665	99,3
Frémécourt	0	21	4 370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 391	100,0
Génicourt	0	1 543	6 772	569	0	0	0	0	0	0	0	0	8 884	100,0
Grisy-les-Plâtres	4	1 184	4 010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 198	99,9
Hérouville	3	95	4 294	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 392	99,9
Jouy-le-Moutier	207	2 626	39 425	3 662	741	335	0	0	0	138	0	0	47 133	99,6
Livilliers	0	111	2 431	80	0	0	0	0	0	0	0	0	2 622	100,0
Menucourt	0	864	17 286	681	0	0	0	0	0	0	0	0	18 831	100,0
Montgeroult	0	103	6 529	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 632	100,0
Neuville-sur-Oise	11	317	8 150	349	556	0	0	0	0	0	0	0	9 383	99,9
Osny	1 208	2 224	45 512	2 388	350	937	0	0	0	0	0	0	52 619	97,7
Pontoise	1 724	5 671	23 591	11 307	9 395	3 559	2 969	466	287	490	8	2 739	62 207	97,2
Puiseux-Pontoise	0	306	3 084	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 390	100,0
Saint-Ouen-l'Aumône	94	3 178	42 834	7 641	3 324	2 990	29	15	0	0	0	0	60 105	99,8
Vauréal	172	952	40 153	2 610	400	0	0	0	0	0	0	0	44 287	99,6
SIARP	4 724	32 083	428 152	47 807	17 276	11 365	3 613	481	287	628	8	2 739	549 177	99,1
Répartition (%)	0,9	5,8	78,0	8,7	3,1	2,1	0,7	0,1	0,1	0,1	0,0	0,5		

Commune	Linéaire (m) du réseau eaux usées en refoulement selon le diamètre (mm) - 2017									
	Non connu	≤ 60	≤ 100	≤ 125	≤ 160	≤ 200	≤ 250	≤ 350	Total	Diamètres connus (%)
Ableiges	134	0	146	821	0	0	0	0	1 101	87,8
Boisemont	0	0	109	0	0	0	0	0	109	100,0
Boissy-l'Aillerie	0	0	1 184	102	0	601	0	0	1 887	100,0
Cergy	0	0	582	867	0	728	0	0	2 177	100,0
Cormelles-en-Vexin	0	0	774	285	0	0	0	0	1 059	100,0
Courcelles-sur-Viosne	0	0	128	81	0	0	0	0	209	100,0
Courdimanche	0	166	153	0	0	0	0	0	319	100,0
Ennery	0	0	155	232	0	0	0	0	387	100,0
Epiais-Rhus	0	271	247	404	0	0	0	0	922	100,0
Eragny	0	323	461	0	0	0	0	0	783	100,0
Frémécourt	0	0	801	0	0	0	0	0	801	100,0
Génicourt	0	0	514	0	0	0	0	0	514	100,0
Grisy-les-Plâtres	0	0	748	0	0	0	0	0	748	100,0
Hérouville	0	0	593	875	0	0	0	0	1 468	100,0
Jouy-le-Moutier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Livilliers	0	25	262	0	0	0	0	0	286	100,0
Menucourt	0	0	0	0	0	0	857	0	857	100,0
Montgeroult	0	109	167	0	563	131	0	0	970	100,0
Neuville-sur-Oise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Osny	0	170	1 369	0	331	0	0	1 014	2 885	100,0
Pontoise	0	295	265	146	0	248	0	0	954	100,0
Puiseux-Pontoise	0	0	0	170	0	0	0	0	170	100,0
Saint-Ouen-l'Aumône	0	383	1 004	0	0	0	0	0	1 386	100,0
Vauréal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
SIARP	134	1 742	9 663	3 983	894	1 707	857	1 014	19 992	99,3
Répartition (%)	0,7	8,7	48,3	19,9	4,5	8,5	4,3	5,1		

Commune	Nombre de regards selon la profondeur (m) - 2017						Profondeurs connues (%)
	Non connu	≤ 2	≤ 4	≤ 6	> 6	Total	
Ableiges	10	141	70	7	1	219	95,6
Boisemont	17	90	71	8	3	172	91,0
Boissy-l'Aillerie	7	160	203	13	2	378	98,2
Cergy	837	785	1 777	331	42	2 935	77,8
Cormeilles-en-Vexin	36	178	112	1	0	291	89,0
Courcelles-sur-Viosne	2	44	36	2	2	84	97,7
Courdimanche	85	226	447	48	4	725	89,5
Ennery	54	179	291	15	0	485	90,0
Epiais-Rhus	9	81	76	0	0	157	94,6
Eragny	348	412	621	180	86	1 299	78,9
Frémécourt	13	72	43	1	0	116	89,9
Génicourt	21	77	128	7	0	212	91,0
Grisy-les-Plâtres	9	88	50	5	1	144	94,1
Hérouville	3	80	50	8	0	138	97,9
Jouy-le-Moutier	127	515	898	98	36	1 547	92,4
Livilliers	2	49	30	7	0	86	97,7
Menucourt	55	329	307	16	0	652	92,2
Montgeroult	6	150	55	2	0	207	97,2
Neuville-sur-Oise	31	125	96	37	3	261	89,4
Osny	219	436	961	76	6	1 479	87,1
Pontoise	183	994	1 136	122	12	2 264	92,5
Puiseux-Pontoise	4	37	45	9	6	97	96,0
Saint-Ouen-l'Aumône	267	467	1043	272	33	1 815	87,2
Vauréal	127	552	991	90	7	1 640	92,8
SIARP	2 472	6 267	9 537	1 355	244	17 403	87,6
Répartition (%)	12,4	31,5	48,0	6,8	1,2		

Branchements publics - 2017	
Nombre	Linéaire (m)
362	1 885
286	1 614
553	3 361
4 310	27 592
373	2 176
119	646
1 171	6 351
755	5 045
223	1 197
2 172	13 186
193	810
214	1 289
240	1 366
191	882
2 956	16 671
138	756
1 448	9 823
133	618
501	2 895
2 945	18 754
4 041	19 118
157	1 107
2 953	21 531
3 139	16 850
29 573	175 526

Commune	Linéaire (m) des canalisations (gravitaire et refoulement) selon les matériaux - 2017									
	Non connu	Autre	Amiante ciment	PVC	Béton	Fonte	Grès vernissé	Gaine	Total	Matériaux connus (%)
Ableiges	1 352	0	2 296	869	0	2 745	738	0	8 001	83,1
Boisemont	448	0	496	721	0	0	5 620	165	7 451	94,0
Boissy-l'Aillerie	1 355	0	4 303	1 203	0	2 154	4 069	149	13 234	89,8
Cergy	12 864	97	52 379	6 683	8 520	2 125	4 349	9 835	96 850	86,7
Cormeilles-en-Vexin	3 686	0	2 818	201	0	6 102	0	0	12 807	71,2
Courcelles-sur-Viosne	0	0	1 597	0	0	2 164	0	51	3 812	100,0
Courdimanche	1 557	22	9 752	8 272	106	221	1 191	0	21 121	92,6
Ennery	489	197	6 130	3 107	1 031	1 005	738	1 443	14 139	96,5
Epiais-Rhus	290	0	4 535	798	0	77	104	449	6 253	95,4
Eragny	6 828	15	27 450	1 198	2 367	276	1 886	3 414	43 433	84,3
Frémécourt	1 047	0	258	0	0	3 886	0	0	5 192	79,8
Génicourt	514	0	8 385	138	0	358	0	0	9 396	94,5
Grisy-les-Plâtres	759	0	1 325	230	0	0	3 443	189	5 946	87,2
Hérouville	1 473	20	2 463	195	0	257	962	488	5 857	74,8
Jouy-le-Moutier	2 601	133	27 329	2 476	2 931	3 384	5 559	2 620	47 034	94,5
Livilliers	286	0	674	56	0	141	873	800	2 831	89,9
Menucourt	1 096	142	7 479	2 015	32	2 118	3 156	3 645	19 684	94,4
Montgeroult	1 496	0	3 628	796	0	1 168	304	95	7 487	80,0
Neuville-sur-Oise	1 048	0	4 570	345	0	327	1 641	1 419	9 350	88,8
Osny	9 658	40	32 503	2 742	1 501	2 946	3 562	2 492	55 446	82,6
Pontoise	4 613	109	17 769	2 943	18 082	3 181	8 055	7 479	62 232	92,6
Puiseux-Pontoise	63	56	1 422	734	0	0	1 285	0	3 560	98,2
Saint-Ouen-l'Aumône	5 343	289	28 751	2 418	7 364	3 010	9 550	4 735	61 460	91,3
Vauréal	4 458	126	23 775	10 897	644	204	2 793	1 313	44 210	89,9
SIARP	63 326	1 246	272 090	49 039	42 578	37 849	59 878	40 779	566 786	88,8
Répartition (%)	11,17	0,22	48,01	8,65	7,51	6,68	10,56	7,19		

Commune	Linéaire (m) des canalisations (gravitaire et refoulement) selon l'année de création - 2017															
	Non connue	Avant 1969	Années 1970	Années 1980	Années 1990	Années 20000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total	Années connues (%)
Ableiges	332	0	2 104	12	4 038	164	0	440	137	0	786	0	0	0	8 013	95,9
Boisemont	14	182	0	2 691	3 770	629	0	0	165	0	0	0	0	0	7 451	99,8
Boissy-l'Aillierie	38	0	0	6 604	4 001	2 346	102	16	32	32	0	84	0	0	13 256	99,7
Cergy	820	0	24 295	50 210	5 830	4 472	1 089	1 464	3 278	114	1 726	2 373	26	2 058	97 757	99,2
Cormeilles-en-Vexin	536	0	0	0	10 951	1 320	0	0	0	0	0	0	0	0	12 807	95,8
Courcelles-sur-Viosne	0	0	0	1 764	310	0	51	0	0	0	1 688	0	0	0	3 812	100,0
Courdimanche	428	0	0	6 505	12 207	1 488	97	0	108	290	0	0	0	0	21 121	98,0
Ennery	25	799	455	4 896	2 247	4 559	359	78	490	230	0	0	0	0	14 139	99,8
Epiais-Rhus	45	0	0	4 188	1 110	510	0	400	0	0	0	0	0	0	6 253	99,3
Eragny	1 372	0	20 936	11 363	5 126	2 421	445	373	486	0	157	105	311	353	43 449	96,8
Frémécourt	0	0	0	0	4 927	0	0	265	0	0	0	0	0	0	5 192	100,0
Génicourt	339	0	0	8 777	76	146	0	60	0	0	0	0	0	0	9 398	96,4
Grisy-les-Plâtres	346	0	0	3 543	1 868	189	0	0	0	0	0	0	0	0	5 946	94,2
Hérouville	200	0	0	1 461	1 470	2 591	0	0	79	0	59	0	0	0	5 860	96,6
Jouy-le-Moutier	1 070	0	4 081	24 573	7 533	3 647	363	1 028	1 875	1 157	0	880	519	406	47 133	97,7
Livilliers	37	0	0	1 468	164	1 239	0	0	0	0	0	0	0	0	2 908	98,7
Menucourt	4	0	5 032	3 144	3 630	3 115	589	951	244	876	954	0	620	529	19 687	100,0
Montgeroult	2	0	0	2 997	4 492	0	111	0	0	0	0	0	0	0	7 602	100,0
Neuville-sur-Oise	110	0	641	1 412	4 901	743	153	382	99	793	0	150	0	0	9 383	98,8
Osny	367	1 610	11 931	23 036	10 814	3 874	829	0	633	125	665	430	1 150	40	55 503	99,3
Pontoise	5 507	17 447	14 558	6 870	3 632	7 237	869	205	0	623	1 069	1 641	947	2 556	63 160	91,3
Puiseux-Pontoise	130	0	0	0	3 412	0	0	0	18	0	0	0	0	0	3 560	96,4
Saint-Ouen-l'Aumône	1 881	3 198	19 462	13 998	7 857	7 334	2 160	263	287	2 273	1 277	506	30	965	61 491	96,9
Vauréal	493	0	0	32 251	8 798	1 082	684	0	176	341	0	46	0	417	44 287	98,9
SIARP	14 095	23 236	103 496	211 762	113 164	49 109	7 900	5 925	8 107	6 852	8 380	6 216	3 604	7 324	569 170	97,5
Répartition (%)	2,5	4,1	18,2	37,2	19,9	8,6	1,4	1,0	1,4	1,2	1,5	1,1	0,6	1,3		

Listing des postes de refoulement - 2017			
Nom sur la commune	Localisation	Taille de la bache	Télésurveillance
Ableiges 1	Rue Maréchal Leclerc	inconnue	Oui
Ableiges 2	Résidence des Rives de Viosne	Inconnue	Oui
Ableiges 3	Rue de la Prairie	inconnue	Oui
Boisemont 1	Mairie	1	Non
Boisemont 2	rue de Vauréal	2	Non
Boissy 1	chemin du tunnel	2	Oui
Boissy 2	rue Macaigne Fortier	3	Oui
Boissy 3	rue Victor Hugo	3	Oui
Boissy 4	19 rue Victor Hugo	2	Oui
Boissy 5	32 rue Ferdinand Jacob	1	Oui
Boissy 6	44 rue Ferdinand Jacob	2	Oui
Boissy 7	68 rue Ferdinand Jacob	2	Oui
Boissy 8	62 rue Ferdinand Jacob	2	Oui
Boissy 9	Allée du moulin	2	Oui
Cergy 1	rue Pierre Vogler - rue de Neuville	3,5	Oui
Cergy 2	sente de la Rousselette - rue Vogler	2	Oui
Cergy 3	route de Vauréal	2	Oui
Cergy 4	chemin de la Guêpière	2	Non
Cergy HAM	rue de Neuville	2	Oui
Cormeilles 1	Rue Chaudar	inconnue	Oui
Cormeilles 2	Rue de Grisy	inconnue	Oui
Cormeilles 3	Rue de Bréançon	inconnue	Oui
Cormeilles 4	Rue de Bazancourt	inconnue	Oui
Courcelles 1	Rue des Marais	inconnue	Oui
Courcelles 2	Rue de la Tour	inconnue	Oui
Courdimanche 1	rue Fleury	2	Oui
Courdimanche 2	sente Fleury	2	Oui
Courdimanche 3	rue ronde	1	Oui
Courdimanche 4	rue François Lambert	1,5	Oui
Ennery 1	25 rue du Perreux	2	Oui
Ennery 2	rte fontaine du regard	2,5	Oui
Epiais 1	ruelle de la vanne	2	Oui
Epiais 2	rue Chantereines	2	Oui
Epiais 3	route de Vallangoujard	2	Oui
Eragny 1	rue de Neuville	2	Oui
Eragny 2	rte nationale (Guichard)	2,5	Oui
Eragny 3	sente des prés	2	Oui
Eragny 4	clos du manège	2,5	Oui
Eragny 5	impasse des rosiers	2	Oui
Eragny 6	Rue de la Miramène	2	Oui
Eragny 7	Résidence des Bas Noyers	1	Oui
Frémécourt	Rue de Cléry	inconnue	Oui
Génicourt	rue des sablons	2	Non

Listing des postes de refoulement - 2017			
Nom sur la commune	Localisation	Taille de la bache	Télésurveillance
Grisy 1	rue de Berval	2	Oui
Grisy 2	rue des Cormeilles	2	Oui
Grisy 3	chem. Du bois Queyris	2	Oui
Herouville 1	rue Moucette	2	Oui
Herouville 2	rue Georges Duhamel	2	Oui
Herouville 3	R.D 79	2	Oui
Livilliers 1	rue du moulin	2	Oui
Livilliers 2	rue de Paris	1	Oui
Menucourt 1	la Taillette	3	Oui
Montgeroult 1	Rue des Vallées	inconnue	Oui
Montgeroult 2	Rue du Raidillon	inconnue	Oui
Montgeroult 3	Rue Jean Perrin	inconnue	Oui
Montgeroult 4	Chemin des Grands Prés	inconnue	Oui
Osny 1	rue de Génicourt	2	Oui
Osny 10	rue st Jean	2	Oui
Osny 2	rue Henry Lechauguette	3	Oui
Osny 4	parc de Grouchy	2	Non
Osny 5	rue du grand moulin	1	Oui
Osny 6	rue de l'église	1	Oui
Osny 7	rue Robinson	1	Oui
Osny 8	rue des iles	1	Oui
Osny 9	chemin de la colonne	5	Oui
Osny Imm	rue de l'abbé Léonard	3	Oui
Pontoise	Bassin Abbattoirs	2	Oui
Pontoise	Bassin Hermitage	2	Oui
Pontoise 1	5 quai Eugène Turpin	2	Oui
Pontoise 10	rue de Rouen	2	Oui
Pontoise 2	51 quai Eugène Turpin	2	Oui
Pontoise 3	qu Turpin/che du Ruisseau	2	Oui
Pontoise 4	qu Turpin/che de la Prairie	2	Oui
Pontoise 5	Rte d'Auvers/che des Gares	2	Oui
Pontoise 6	68 rte d'Auvers	2	Oui
Pontoise 7	plateau st Martin université	4	Oui
Pontoise 8	Rue des Etannet - 2 ponts	2	Oui
Pontoise 9	Rue Saint-Martin	Poste en ligne	Oui
Puiseux 1	chemin de la fontaine	2	Oui
SOA 1	rue Alexandre Prachay	2,5	Oui
SOA 2	rue des Bourseaux	3	Oui
SOA 3	rue de Sully	2	Oui
SOA 4	chemin du marais	2	Oui
SOA 5	Imp Edouard Vaillant	2	Oui
SOA 6	Rue Colbert	1	Non

## Annexe 4 : Ouvrages d'eaux pluviales gérés par le SIARP

Commune	Linéaire (m) du réseau collectif d'eaux pluviales en gravitaire selon le diamètre (mm) - 2017															Total connu	Total	Diamètres connus (%)
	non connus	≤ 150	≤ 200	≤ 300	≤ 400	≤ 500	≤ 600	≤ 700	≤ 800	≤ 900	≤ 1 000	≤ 1 200	≤ 1 400	≤ 1 500	dalot			
Ableiges	53	0	0	221	7	841	142	1 008	15	30	0	0	0	0	0	2 265	2 318	97,7
Boissy-l'Aillierie	670	0	3	203	34	1 227	158	455	878	181	0	843	172	469	59	4 682	5 352	87,5
Corneilles-en-Vexin	369	28	66	379	144	893	62	750	461	54	0	0	0	0	0	2 837	3 206	88,5
Ennery	1 652	307	494	642	211	3 663	346	1 347	1 019	2 684	21	378	152	460	163	11 900	13 551	87,8
Epias-Rhus	186	0	2	312	0	654	12	403	78	0	0	0	0	0	0	1 538	1 724	89,2
Frémécourt	458	0	0	98	0	415	78	189	0	0	0	0	0	0	0	779	1 237	63,0
Grisy-les-Plâtres	24	0	30	137	0	925	29	418	42	336	0	0	0	0	0	1 915	1 940	98,7
Hérouville	29	0	219	149	20	241	0	299	0	0	41	0	0	0	0	973	1 002	97,1
Livilliers	13	12	0	0	0	33	0	80	0	62	0	0	0	0	0	193	207	93,5
Montgeroult	184	101	4	102	54	130	11	100	98	22	0	0	0	1	0	623	807	77,2
Pontoise	31	0	0	0	0	0	0	0	0	46	0	0	0	46	635	1 978	2 009	98,5
SIARP	3 668	449	819	2 242	470	9 021	838	5 050	2 591	3 415	62	1 221	324	975	857	29 684	33 353	97,7
Répartition (%)	11,0	1,3	2,5	6,7	1,4	27,0	2,5	15,1	7,8	10,2	0,2	3,7	1,0	2,9	2,6			

Commune	Grille			Avaloir			Grille avaloir			Ensemble 2017
	avec décantation	sans décantation	non connu	avec décantation	sans décantation	non connu	avec décantation	sans décantation	non connu	
Ableiges	5	18	26	8	18	12	0	6	4	97
Boissy-l'Aillierie	10	7	47	2	7	41	6	9	11	140
Cormeilles-en-Vexin	1	23	34	12	18	21	0	0	0	109
Ennery	16	88	42	6	38	2	18	11	2	223
Epiais-Rhus	0	1	2	4	6	16	1	2	4	36
Frémécourt	3	30	15	1	9	6	0	0	0	64
Grisy-les-Plâtres	0	2	4	0	1	26	0	1	14	48
Hérouville	1	14	4	1	15	1	0	3	0	39
Livilliers	8	0	0	0	9	0	0	0	0	17
Montgeroult	3	3	33	0	2	21	0	0	4	66
Pontoise	0	0	5	0	0	1	1	0	1	8
SIARP	47	186	212	34	123	147	26	32	40	847

Commune	Puisard	Chambre à sable	Mare / Bassin / Zone inondable	Déshuileur / séparateur d'hydrocarbure
Ableiges	12	0	1	1
Boissy-l'Aillierie	1	0	1	0
Cormeilles-en-Vexin	7	2	2	0
Ennery	2	2	10	6
Epiais-Rhus	0	0	0	0
Frémécourt	3	0	2	0
Grisy-les-Plâtres	0	0	2	0
Hérouville	2	0	0	0
Livilliers	0	1	1	0
Montgeroult	21	0	0	0
Pontoise	0	0	1	0
SIARP	48	5	20	7

## Annexe 5 : inspection télévisée des réseaux d'eaux usées

Commune	Linéaire de réseau (m) inspectées/non inspectées				Linéaire (m) de réseau selon l'état des canalisations			
	Non inspectés	Inspectés en 2017	Total inspectés	Inspectés (%)	bon	acceptable	mauvais	à renouveler
Ableiges	411	0	6502	94,1	5 316	644	414	117
Boisemont	343	6 652	6999	95,3	5 155	404	1 379	60
Boissy-l'Aillierie	80	0	11289	99,3	10 840	232	204	12
Cergy	13 006	2 942	82573	86,4	62 480	15 276	3 543	1 138
Cormeilles-en-Vexin	2 863	42	8 885	75,6	8 245	347	223	77
Courcelles-sur-Viosne	0	0	3 603	100,0	3 169	239	194	0
Courdimanche	1 261	371	19 541	93,9	15 375	3 105	966	96
Ennery	534	0	13 218	96,1	11 208	392	1 192	340
Epiais-Rhus	19	345	5 311	99,6	4 380	644	287	0
Eragny	6 355	827	36 310	85,1	25 726	7 982	1 762	868
Frémécourt	226	0	4 164	94,8	4 066	33	65	0
Génicourt	113	492	8 771	98,7	6 699	475	1 566	32
Grisy-les-Plâtres	11	124	5 187	99,8	5 026	122	39	0
Hérouville	8	0	4 384	99,8	4 257	127	0	0
Jouy-le-Moutier	4 052	372	43 081	91,4	34 029	7 616	900	537
Livilliers	0	0	2 622	100,0	2 118	395	65	44
Menucourt	498	1 110	18 333	97,4	15 029	737	1 524	1 034
Montgeroult	2 534	27	4 097	61,8	3 580	278	186	24
Neuville-sur-Oise	1 038	2 882	8 345	88,9	7 209	733	299	103
Osny	8 651	172	43 968	83,6	34 741	7 269	1 637	524
Pontoise	5 349	3 914	56 858	91,4	40 108	9 898	5 432	1 555
Puiseux-Pontoise	63	131	3 327	98,2	3 089	112	126	0
Saint-Ouen-l'Aumône	4 939	18 258	55 166	91,8	42 634	6 706	4 304	1 618
Vauréal	4 209	1 661	40 077	90,5	29 821	7 568	2 215	474
SIARP	40 323	40 323	492 612	89,7	384 299	71 335	28 523	8 650
					Répartition (%)			
					70,0	13,0	5,2	1,6

Commune	Linéaire de branchement (m) inspectées/non inspectées				Linéaire (m) de branchement selon l'état des canalisations			
	Non inspectés	Inspectés en 2017	Total inspectés	Inspectés (%)	bon	acceptable	mauvais	à renouveler
Ableiges	1 731	17	154	8,2	174	0	17	0
Boisemont	297	1 294	1 317	81,6	1 217	51	33	6
Boissy-l'Aillerie	466	0	2 895	86,1	2 638	126	93	3
Cergy	25 328	78	2 264	8,2	1 990	142	67	44
Cormeilles-en-Vexin	2 171	5	5	0,2	5	0	4	0
Courcelles-sur-Viosne	522	125	125	19,3	104	0	10	0
Courdimanche	5 988	17	364	5,7	198	0	0	12
Ennery	1 467	0	3 578	70,9	3 264	0	273	35
Epiais-Rhus	62	0	1 135	94,8	948	80	82	5
Eragny	12 351	131	835	6,3	875	86	38	16
Frémécourt	806	0	4	0,5	4	0	0	0
Génicourt	70	0	1 219	94,6	997	176	44	3
Grisy-les-Plâtres	398	7	969	70,9	896	52	10	2
Hérouville	142	0	740	84,0	682	20	16	29
Jouy-le-Moutier	15 997	21	674	4,0	551	125	24	0
Livilliers	25	0	732	96,7	710	3	18	0
Menucourt	1 937	256	7 886	80,3	6 720	17	705	384
Montgeroult	618	0	0	0,0	0	0	0	0
Neuville-sur-Oise	1 682	1 083	1 213	41,9	1 018	14	73	0
Osny	18 094	8	660	3,5	928	121	42	12
Pontoise	15 085	652	4 033	21,1	2 046	265	210	72
Puiseux-Pontoise	77	0	1 031	93,1	869	61	94	16
Saint-Ouen-l'Aumône	16 107	4 413	5 424	25,2	4 427	274	438	251
Vauréal	13 907	107	2 943	17,5	2 557	289	49	54
SIARP	135 326	8 215	40 199	22,9	33 818	1 900	2 340	945
					Répartition (%)			
					86,7	4,9	6,0	2,4

## Annexe 6 : Intervention d'urgence sur les ouvrages d'eau usées

Commune	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ableiges	-	-	1	2	2	3
Boisemont	0	0	0	1	2	0
Boissy-l'Aillierie	1	0	2	6	17	5
Cergy	47	29	35	40	78	57
Cormeilles-en-Vexin	-	-	0	1	6	6
Courcelles-sur-Viosne	-	-	0	1	1	1
Courdimanche	3	2	4	8	14	5
Ennery	3	4	2	2	6	2
Epiais-Rhus	2	1	5	3	4	1
Eragny	20	12	18	19	37	18
Frémécourt	-	-	0	1	3	0
Génicourt	1	0	3	0	5	18
Grisy-les-Plâtres	2	3	2	0	11	1
Hérouville	0	0	1	0	4	0
Jouy-le-Moutier	26	13	12	23	16	16
Livilliers	0	0	1	0	1	6
Menucourt	17	18	10	15	16	34
Montgeroult	-	-	0	1	2	9
Neuville-sur-Oise	0	1	1	1	3	0
Osny	16	14	7	14	56	29
Pontoise	46	27	24	39	44	55
Puiseux-Pontoise	0	1	1	2	2	4
Saint-Ouen-l'Aumône	30	21	20	33	43	35
Vauréal	12	5	6	11	11	16
SIARP	226	152	158	223	384	321

Annexe 7 : inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales

Commune	Linéaire de canalisations (m) inspectées/non inspectées				Linéaire (m) du réseau selon l'état des canalisations			
	Non inspectés	Inspectés en 2017	Total inspectés	Inspectés (%)	bon	acceptable	mauvais	A renouveler
Ableiges	784	326	1 534	66,2	1 301	45	27	9
Boissy-l'Aillierie	1 701	82	3 651	68,2	2 500	656	356	43
Cormeilles-en-Vexin	1 707	551	1 499	46,7	730	157	305	286
Ennery	7 821	226	5 731	42,3	3 350	1 321	533	102
Epias-Rhus	366	120	1 358	78,8	258	275	626	196
Frémécourt	744	113	493	39,9	137	17	209	125
Grisy-les-Plâtres	1 259	249	681	35,1	294	108	267	12
Hérouville	93	224	910	90,8	583	218	106	0
Livilliers	19	69	187	90,6	90	45	40	12
Montgeroult	573	86	234	29,0	123	23	68	19
Pontoise	2 000	0	9	0,5	9	0	0	0
SIARP	17 066	2 046	16 286	48,8	9 374	2 865	2 539	805
				Répartition (%)	60%	18%	16%	5%

## Annexe 8 : petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€ HT)
Boissy l'Aillierie	Chemin de la maladrerie	Changement tampon	Mai-17	543,09 €
Boissy l'Aillierie	Rue de la République	Changement tampon	Avril-17	2 792,79 €
Cergy	Poste de refoulement rue Vogler	Poste de refoulement	Janvier-17	8 452,72 €
Cergy	Passage des gloriettes	Suppression de racines dans un regard	Février-17	2 656,77 €
Cergy	Touleuses vertes	Réparation regard	Février-17	4 212,37 €
Cergy	Poste de refoulement rousselette	Armoire électrique	Mai-17	8 703,99 €
Cergy	Allée des côtilleres	Réparation tampon	Avril-17	856,99 €
Cergy	Rue Serpente	Réparation de branchement	Novembre-17	3 715,86 €
Cergy	Rue du désert aux nuages	Poste de refoulement	Décembre-17	940,33 €
Cormeilles en Vexin	Route de Bréançon	Génie civil autour poste	Avril-17	4 888,50 €
Cormeilles en Vexin	Route de Bréançon	Equipelement poste	Avril-17	10 589,60 €
Cormeilles en Vexin	Poste de refoulement Chaudar	Armoire électrique	Septembre-17	6 545,01 €
Cormeilles en Vexin	Ruelle sous les murs	Changement tampon	Juin-17	543,09 €
Cormeilles en Vexin	Angle rue de Montgeroult et rue de chars	Mise à niveau tampon	Avril-17	856,99 €
Courcelles sur Viosne	Poste de refoulement SNCF	Armoire électrique	Septembre-17	8 033,66 €
Diverses communes	-	Campagne de remplacement de tampons	-	65 000,00 €
Diverses communes	-	Campagne de remplacement de tampons	-	65 000,00 €
Ennery	Rue du moutier	Extension de réseau	Avril-17	85 099,41 €
Ennery	Rue de la fontaine du regard	Reprise de la canalisation d'accès au poste de refoulement	Septembre-17	1 967,93 €
Epias Rhus	Rue des Chantereines	Réparation surverse	Mai-17	4 478,02 €
Epias Rhus	Rue des Chantereines	Travaux sur le poste de refoulement	Janvier-17	9 236,36 €
Eragny sur Oise	Impasse des rosiers	Travaux sur le poste de refoulement	Janvier-17	14 669,28 €
Génicourt	Rue des sablons	Travaux sur le poste de refoulement	Janvier-17	10 688,00 €
Génicourt	Rue des sablons	Travaux sur le poste de refoulement	Mai-17	2 419,50 €
Génicourt	Rue de la Croix	Changement de tampons	Décembre-17	2 986,93 €
Jouy le Moutier	Rue des Bruets	Réparation et mise à niveau d'une boîte de branchement	Janvier-17	3 322,32 €

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€ HT)
Menucourt	Route de Saillancourt – poste de refoulement	Dégagement d'une conduite	Mars-17	3 664,63 €
Menucourt	Rue des bois	Condamnation tuyau	Mai-17	398,35 €
Menucourt	Chemin agricole à l'entrée de ville	Changement tampon	Juin-17	4 279,02 €
Osny	Allée du mimosa	Reprise branchement suite affaissement	Janvier-17	4 961,95 €
Osny	Rue du petit robinson	Poste de refoulement	Janvier-17	11 866,03 €
Osny	Château de Grouchy	Pose de borne fonte au P.R.	Février-17	1 953,14 €
Osny	Sente du poirier Guérin – Leroy Merlin	Recherche mise à niveau et changement de tampons	Mars-17	21 543,97 €
Osny	Route d'Ableiges	Comblement poste de refoulement	Avril-17	1 609,15 €
Osny	Rue de Livilliers	Mise à niveau regard	Avril-17	1 378,96 €
Osny	Pente de la ravinière	Création boîte de branchement	Mai-17	2 451,39 €
Osny	Jacques Prévert	Changement tampon branchement	Aout-17	558,16 €
Osny	Aristide Briand	Changement tampon	Aout-17	4 537,85 €
Osny	34 rue de Livilliers	Changement tampon branchement	Octobre-17	628,56 €
Osny	Chemin de Montgeroult	Changement tampons	Décembre-17	2 196,55 €
Pontoise	Rue Rodin	Réparation branchement EU Crèche	Octobre-17	22 296,85 €
Pontoise	Rue des Maréchaux	Reprise du réseau EU en contre pente	Janvier-17	34 156,97 €
Pontoise	Quai Turpin/ Hermitage	Création d'une chute dans regard de visite	Janvier-17	931,03 €
Pontoise	Rue Adrien Lemoine	Changement de tampon	Janvier-17	931,73 €
Pontoise	Rue des Pâtis	Changement tampon	Mai-17	931,73 €
Pontoise	Rue des vignes	Réparation branchement	Mai-17	8 844,40 €
Pontoise	Rue de l'hôtel de ville	Réparation branchement	Mai-17	2 074,41 €
Pontoise	Rue du clos de Marcouville	Changement tampons	Décembre-17	2 986,93 €
Puiseux Pontoise	Rue du faisan doré	Changement tampon	Janvier-17	861,97 €
Saint Ouen l'Aumône	Rue du Palmer	Mise à niveau de regard	Janvier-17	976,57 €
Saint Ouen l'Aumône	Av du gal Leclerc	Remise en état de boîtes de branchement	Février-17	1 316,48 €
Saint Ouen l'Aumône	Avenue des belle vues	Changement tampon	Mars-17	931,73 €
Saint Ouen l'Aumône	Avenue du général Leclerc	Changement tampon	Février-17	4 388,34 €
Saint Ouen l'Aumône	Rue Prachay	Changement tampon	Mai-17	1 878,40 €

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€ HT)
Saint Ouen l'Aumône	Avenue du FIEF	Réparation branchement EU de CGECP	Octobre-17	32 985,28 €
Saint Ouen l'Aumône	Rue du rapporteur	Reprise branchement	Décembre-17	9 958,76 €
Vauréal	Rue de l'Orée du bois	Réparation boîte de branchement	Novembre-17	900,10 €

Annexe 9 : Opérations du programme pluriannuel de travaux et travaux de réhabilitation sur les postes de refoulement

Opération	Objet des travaux du PPI	Entreprise titulaire	Date de réception	Coût définitif (€ HT)
2017/01	Remplacement et chemisage continu de collecteurs EU Boulevards de l'Oise, du Port, de l'Hautil et Avenue de la Poste à CERGY	COCHERY/VALENTIN	30/10/2017	415 925,00
2017/02	Réhabilitation des collecteurs EU en chemisage continu Rues des Gémeaux, de la Préfecture, Boulevard des Merveilles et Avenue du Nord à CERGY	ETPL	29/09/2017	593 688,30
2017/03	Remplacement/Réhabilitation par chemisage des collecteurs unitaires et reprise des branchements Rues de Gisors, A Lemoine, Chemin du Bois Payen et Chaussée Jules César à PONTOISE	SADE	29/09/2017	495 431,50
2017/04	Réhabilitation des collecteurs EU en chemisage continu Avenue du gros Chêne, rues de la Gare et de Neuville à ERAGNY-SUR-OISE	EIFFAGE GCR	23/10/2017	179 973,46
2017/05	Réhabilitation par chemisage des collecteurs EU et reprise des branchements à JOUY-LE-MOUTIER, VAUREAL, OSNY et SAINT-OUEN-L'AUMONE	VALENTIN	03/11/2017	504 990,00
2017/06	Remplacement des collecteurs EU et reprise des branchements particuliers rues J. Jaurès, Lemercier et de l'Hôtel Dieu à PONTOISE	DESPIERRE	26/10/2017	405 679,25
2017/07	Remplacement/Chemisage des collecteurs unitaires, d'eaux usées et reprise des branchements particuliers Rues de la citadelle, corne, Ile de France, A. Prachay, R. Bougara, P. Déroulède et P. Butin à PONTOISE	ATC-TP	05/01/2018	350 004,23

Annexe 10 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux pluviales

Commune	Rue	Nature des travaux	Date des travaux	Montant (€ HT)
Cormeilles en Vexin	Rue Guynemer	Réparation de collecteur	Mars-17	3 502,00
Ennery	Zone inondable jeune plants	Entretien périodique	Mai-2017	4 202,64
Ennery	Bassins de la zone artisanale	Entretien périodique	Décembre-2017	1 922,50

Annexe 11 : Instruction des permis de construire, demandes de raccordement, contrôle des branchements  
neufs et existants

Communes	Permis de construire					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ableiges	-	1	3	11	3	0
Boisemont	4	10	5	11	18	19
Boissy-l'Aillerie	15	12	10	26	23	27
Cergy	40	28	19	30	20	20
Cormeilles-en-Vexin	-	3	16	8	14	10
Courcelles-sur-Viosne	-	0	0	0	0	3
Courdimanche	7	17	23	28	23	14
Ennery	23	6	9	15	13	10
Epiais-Rhus	1	0	3	2	4	1
Eragny	24	35	26	26	43	69
Frémécourt	-	0	2	1	0	0
Génicourt	0	0	0	1	3	1
Grisy-les-Plâtres	0	0	0	2	0	0
Hérouville	0	0	0	3	4	2
Jouy-le-Moutier	29	12	9	22	27	26
Livilliers	0	0	0	1	4	2
Menucourt	6	1	2	3	5	4
Montgeroult	-	0	0	7	2	1
Neuville-sur-Oise	11	12	1	8	8	5
Osny	68	85	81	94	97	98
Pontoise	46	57	67	67	70	43
Puiseux-Pontoise	4	6	1	1	2	4
Saint-Ouen-l'Aumône	22	48	50	39	51	40
Vauréal	13	7	12	15	12	6
SIARP	313	340	339	421	446	405

Communes	Demande de raccordement					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ableiges	-	0	0	0	3	1
Boisemont	1	0	1	1	0	4
Boissy-l'Aillierie	2	0	6	4	4	6
Cergy	4	15	1	11	4	12
Cormeilles-en-Vexin	-	0	1	1	0	1
Courcelles-sur-Viosne	-	0	1	0	0	1
Courdimanche	3	2	7	4	3	2
Ennery	0	4	1	1	1	1
Epias-Rhus	0	1	0	0	1	1
Eragny	3	4	6	4	2	10
Frémécourt	-	0	0	2	0	0
Génicourt	0	0	0	0	0	1
Grisy-les-Plâtres	0	2	1	0	0	0
Hérouville	0	0	0	1	1	1
Jouy-le-Moutier	1	12	2	2	2	4
Livilliers	0	0	1	0	0	0
Menucourt	2	0	0	0	1	1
Montgeroult	-	0	0	1	1	0
Neuville-sur-Oise	0	5	1	1	0	3
Osny	6	23	20	28	13	18
Pontoise	2	11	12	7	9	12
Puiseux-Pontoise	0	0	1	1	0	0
Saint-Ouen-l'Aumône	5	12	10	15	8	9
Vauréal	0	5	3	3	0	2
SIARP	29	96	75	87	53	90*

\* Sur les 90 demandes reçues en 2017, 61 ont reçu une autorisation de raccordement au cours de l'année.

Communes	Contrôle de branchements neufs					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ableiges	-	0	0	0	1	1
Boisemont	2	1	1	0	0	1
Boissy-l'Aillierie	6	0	0	4	1	10
Cergy	9	0	0	8	3	21
Cormeilles-en-Vexin	-	0	0	1	0	1
Courcelles-sur-Viosne	-	0	0	0	0	0
Courdimanche	12	0	2	1	7	7
Ennery	9	5	3	16	0	4
Epiais-Rhus	0	0	0	0	0	3
Eragny	24	3	4	3	3	19
Frémécourt	-	0	0	0	2	1
Génicourt	0	0	0	0	0	0
Grisy-les-Plâtres	1	1	0	1	1	1
Hérouville	1	0	0	1	1	1
Jouy-le-Moutier	3	0	1	12	1	3
Livilliers	0	0	0	0	0	0
Menucourt	0	0	0	1	0	0
Montgeroult	-	0	0	0	0	0
Neuville-sur-Oise	4	0	0	4	4	4
Osny	22	5	9	51	7	34
Pontoise	6	7	17	4	11	20
Puiseux-Pontoise	0	0	0	0	14	2
Saint-Ouen-l'Aumône	8	2	5	2	7	16
Vauréal	3	1	0	3	3	3
SIARP	110	25	42	112	66	152

Communes	Nombre de contrôle de branchement existant en 2017 (hors vente et opération groupée)	
	Conforme	Non-conforme
Ableiges	0	0
Boisemont	0	0
Boissy-l'Aillierie	2	0
Cergy	8	2
Cormeilles-en-Vexin	0	0
Courcelles-sur-Viosne	0	0
Courdimanche	2	0
Ennery	1	0
Epiais-Rhus	5	1
Eragny	10	2
Frémécourt	0	0
Génicourt	0	0
Grisy-les-Plâtres	1	0
Hérouville	0	0
Jouy-le-Moutier	2	0
Livilliers	0	0
Menucourt	0	1
Montgeroult	0	0
Neuville-sur-Oise	1	0
Osny	18	2
Pontoise	3	4
Puiseux-Pontoise	0	0
Saint-Ouen-l'Aumône	9	1
Vauréal	3	0
SIARP	65	13

## Annexe 12 : Instruction des déclarations de projets de travaux et d'intention de commencement des travaux

Communes	Nombre de DT/DICT					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ableiges	-	6	0	7	7	17
Boisemont	19	24	2	28	32	48
Boissy-l'Aillierie	39	43	8	44	75	63
Cergy	496	571	848	555	604	711
Cormeilles-en-Vexin	-	-	-	-	0	26
Courcelles-sur-Viosne	-	-	-	-	0	11
Courdimanche	68	108	57	65	92	85
Ennery	49	69	39	55	37	40
Epias-Rhus	7	11	0	6	10	16
Eragny	156	247	224	171	181	312
Frémécourt	-	-	-	-	0	10
Génicourt	9	11	1	2	17	21
Grisy-les-Plâtres	12	15	1	2	14	11
Hérouville	17	0	1	14	11	19
Jouy-le-Moutier	167	253	267	181	282	285
Livilliers	4	5	1	9	6	9
Menucourt	62	49	54	30	63	102
Montgeroult	-	-	-	-	0	36
Neuville-sur-Oise	55	82	77	49	52	67
Osny	222	335	370	300	377	357
Pontoise	352	619	654	406	501	609
Puiseux-Pontoise	19	37	2	26	106	10
Saint-Ouen-l'Aumône	459	559	530	410	465	471
Vauréal	81	151	261	98	144	138
SIARP	2 293	3 195	3 397	2 458	3 076	3 474
Evolution N/N-1 (%)	-	+39,3	+6,3	-27,6	+25,1	+ 12,9

## Annexe 13 : Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Commune	Estimation des abonnés	ANC neufs contrôlés	ANC neufs contrôlés conformes	ANC neufs contrôlés non conformes	ANC existants contrôlés	ANC existants contrôlés conformes	ANC existants contrôlés non conformes
Ableiges	1	0	0	0	1	0	1
Boisemont	3	0	0	0	3	0	3
Boissy-l'Aillierie	15	3	2	0	8	3	5
Cergy	49	6	4	0	15	6	8
Cormeilles-en-Vexin	43	0	0	0	3	1	2
Courcelles-sur-Viosne	0	0	0	0	0	0	0
Courdimanche	9	1	1	0	3	1	1
Ennery	12	2	2	0	7	3	3
Epiais-Rhus	47	0	0	0	43	14	28
Eragny	44	2	2	0	21	4	17
Frémécourt	1	0	0	0	1	0	1
Génicourt	8	0	0	0	7	2	5
Grisy-les-Plâtres	9	2	2	0	3	1	2
Hérouville	2	0	0	0	1	0	1
Jouy-le-Moutier	0	0	0	0	0	0	0
Livilliers	4	0	0	0	0	0	0
Menucourt	9	0	0	0	3	0	3
Montgeroult	0	0	0	0	0	0	0
Neuville-sur-Oise	61	6	5	0	15	9	6
Osny	191	11	11	0	106	45	59
Pontoise	113	5	5	0	54	25	28
Puiseux-Pontoise	4	1	1	0	2	2	0
Saint-Ouen-l'Aumône	50	2	1	0	24	6	16
Vauréal	7	0	0	0	1	0	1
SIARP	682	41	36	0	321	122	190

## Annexe 14 : Evolution des volumes d'assiette et des redevances perçues

Commune	Population municipale 2015	Volumes d'assiette en m3				
		2013	2014	2015	2016	2017
Ableiges *	1 140	34 386	37 418	22 193	21 154	38 768
Boisemont	785	45 198	45 171	52 840	41 296	29 767
Boissy-l'Aillerie	1 848	77 437	69 062	74 002	74 488	73 302
Cergy	63 395	3 203 915	3 244 219	3 388 600	3 439 235	3 196 234
Cormeilles-en-Vexin	1 350	56 506	56 391	59 517	53 060	73 515
Courcelles-sur-Viosne	282	10 833	11 126	10 288	12 313	10 734
Courdimanche	6 677	241 395	237 319	252 013	257 894	228 279
Ennery	2 416	123 660	137 535	133 165	125 619	136 385
Epiais-Rhus	628	21 525	23 556	22 856	22 153	23 673
Eragny	16 585	737 438	776 683	780 774	740 195	870 495
Frémécourt	558	17 980	52 116	18 172	19 553	18 616
Génicourt	524	30 271	25 050	23 549	23 673	31 643
Grisy-les-Plâtres	663	24 435	27 348	28 967	27 599	26 935
Hérouville	632	26 688	27 862	26 657	26 581	29 259
Jouy-le-Moutier	15 971	677 500	665 094	678 891	676 242	508 155
Livilliers	398	15 179	15 955	15 727	15 580	15 314
Menucourt	5 518	204 326	220 400	225 536	233 180	132 198
Montgeroult	395	14 504	21 291	13 401	13 378	14 699
Neuville-sur-Oise	2 036	133 849	120 546	113 612	127 217	95 542
Osny	17 183	833 461	847 592	877 702	817 767	968 025
Pontoise	30 487	1 590 307	1 606 879	1 589 416	1 420 127	1 820 255
Puiseux-Pontoise	486	33 546	30 610	37 816	31 456	43 379
Saint-Ouen-l'Aumône	24 498	1 305 305	1 587 033	1 561 181	1 627 394	1 577 244
Triel-sur-Seine	11 922	-	-	1 392	13 312	839
Vauréal	16 221	771 671	795 070	713 713	645 228	524 008
SIARP	222 598	10 231 315	10 681 326	10 699 787	10 505 694	10 467 707

Commune	Population municipale 2015	Total de la redevance perçue en €				
		2013	2014	2015	2016	2017
Ableiges	1 140	50 771	67 655	20 619	20 401	16 171
Boisemont	785	23 033	23 003	27 903	21 444	14 995
Boissy-l'Aillerie	1 848	36 204	32 184	35 272	36 121	35 667
Cergy	63 395	1 497 605	1 511 824	1 634 167	1 671 243	1 556 630
Cormeilles-en-Vexin	1 350	26 418	26 272	28 803	25 785	35 818
Courcelles-sur-Viosne	282	5 065	5 184	4 904	5 971	5 224
Courdimanche	6 677	112 099	111 044	121 697	125 296	111 196
Ennery	2 416	57 813	64 076	63 751	60 815	66 303
Epiais-Rhus	628	9 966	10 956	10 916	10 724	11 335
Eragny	16 585	344 964	361 921	374 935	359 392	423 771
Frémécourt	558	8 406	24 282	8 794	9 499	9 071
Génicourt	524	14 152	11 671	11 211	11 477	15 387
Grisy-les-Plâtres	663	11 737	12 703	13 789	13 222	12 952
Hérouville	632	12 448	12 981	12 712	12 860	14 177
Jouy-le-Moutier	15 971	317 569	310 548	328 026	329 519	247 580
Livilliers	398	7 097	7 434	7 504	9070.97 539	7 438
Menucourt	5 518	95 557	102 768	109 021	113 804	64 391
Montgeroult	395	6 781	9 919	6 491	6 500	7 162
Neuville-sur-Oise	2 036	62 395	56 231	54 921	61 771	46 538
Osny	17 183	390 132	394 924	422 364	397 417	471 275
Pontoise	30 487	743 862	748 460	763 415	688 469	886 068
Puiseux-Pontoise	486	15 700	14 234	18 220	15 331	21 303
Saint-Ouen-l'Aumône	24 498	610 399	736 822	745 785	784 895	768 179
Triel-sur-Seine	11 922	-	-	673	6467	409
Vauréal	16 221	360 977	370 699	344 650	314 471	255 238
SIARP	222 598	4 821 150	5 027 795	5 170 517	5 131 168	5 062 518

## Annexe 15 : Indicateurs réglementaires du Service Assainissement Collectif

Indicateurs descriptifs	2014	2015	2016	2017
Nombre d'habitants desservis	203 553 (attention imprécis)	203 544 (attention imprécis)	206 845 (attention imprécis)	221 028 (attention imprécis)
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	61	51	50	61
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tonne de matières sèches)	21,5	Non soumis	Non soumis	Non soumis
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (€ TTC/m <sup>3</sup> )	Collecte SIARP : 0,4839 Transport CACP : 0,1600 Epuration CPA : 0,9676 Modernisation réseau : 0,3000 VNF : 0,0132 Total : 1,9247 Pour 120 m3 230,96	Collecte SIARP : 0,4858 Transport CACP : 0,1600 Epuration CPA : 0,9624 Modernisation réseau : 0,3000 VNF : 0,0099 Total : 1,9181 Pour 120 m3 230,17	Collecte SIARP : 0,4872 Transport CACP : 0,1600 Epuration CPA : 0,9452 Modernisation réseau : 0,3000 VNF : 0,0099 Total : 1,9023 Pour 120 m3 228,28	Collecte SIARP : 0,4948 Transport CACP : 0,1600 Epuration CPA : 0,9594 Modernisation réseau : 0,2400 VNF : 0,0088 Total : 1,8630 Pour 120 m3 223,56

Indicateurs de performance	2014	2015	2016	2017
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (pourcentage compris entre 0 et 100)	86 (attention très imprécis)			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (valeur comprise entre 0 et 120)	38	70	71	83
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions de la Directive ERU (valeur 0 ou 100)	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes (pourcentage)	100	Non soumis	Non soumis	Non soumis
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€ /m <sup>3</sup> )	0	0	0	0
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (nombre pour 1000 habitants desservis)	0	0	0	0
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes (nombre pour 100 km)	1,8	4,0	2,6	1,27
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,86	0,81	0,71	0,75
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (valeur comprise entre 0 et 120)	50	50	100	100
Durée d'extinction de la dette (année)	0,71	0,77	0,61	0,69
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement (%)	0,57	0,84	Non communiqué	Non communiqué
Taux de réclamations (nombre pour 1000 abonnés)	6,2 (attention très imprécis)	11,8 (attention très imprécis)	11,5 (attention très imprécis)	922 (attention très imprécis)

Annexe 17 : Indicateurs réglementaires du Service Assainissement Non collectif

Indicateurs descriptifs	2013	2014	2015	2016	2017
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	1 800	1 428	1 484	1 484	1 569
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (valeur comprise entre 0 et 140)	80	80	80	80	80

Indicateurs de performance	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (pourcentage compris entre 0 et 100)	58,2	56,0	50,0	50,0	47,8

## Annexe 16 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)  
**NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

Article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**Édition 2017**  
CHIFFRES 2016

# L'agence de l'eau vous informe

**FACTURE D'EAU DES MÉNAGES** paie le service d'eau potable et de dépollution des eaux usées

**COMMUNES** responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'état des rivières. 608 M€ d'aides en 2016 pour les investissements des communes pour l'eau

**AGENCE DE L'EAU** redistribue l'argent sous forme d'aides en finançant des actions prioritaires pour la protection de l'eau. reverse une part de la facture d'eau des ménages 72cts €/m<sup>3</sup> (17% de la facture d'eau) (données 2015)

**AUTRES** industriels, agriculteurs, hydroélectriciens, pêcheurs... 86 M€ d'aides en 2016 pour la dépollution

paie l'impôt sur l'eau de type "pollueur-payeur"

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élevait à 4,18 € TTC/m<sup>3</sup> (étude en cours pour une actualisation fin 2017).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 17 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées,
- la contribution aux autres organismes publics (VNF),
- la TVA.

**POURQUOI DES REDEVANCES ?**

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et en assurer l'approvisionnement en quantité et qualité, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

### COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances domestiques et assimilées est en moyenne de 17 % sur la facture d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 713 millions en provenance de la facture d'eau et d'assainissement.

<b>3,77 €</b> de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernées	<b>80,86 €</b> de redevance de pollution domestique payée par les abonnés domestiques et activités économiques assimilées domestiques (répercutés sur le prix de l'eau, y compris modernisation de collecte)
<b>0,06 €</b> de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés	<b>100 €</b> de redevance perçue par l'agence de l'eau en 2016 (100 EURO en 2016)
<b>0,12 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés (pêcheurs)	<b>3,85 €</b> de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répécutée sur le prix des produits (part agence de l'eau)
<b>9,62 €</b> de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les abonnés domestiques et activités économiques assimilées (répercutés sur le prix de l'eau)	<b>1,72 €</b> de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (dont les irrigants)

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevance en 2016 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

### À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

<b>4,5 €</b> aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	<b>68,8 €</b> aux collectivités pour l'entretien des eaux usées urbaines et rurales
<b>6,7 €</b> principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - restauration, continuité écologique - et des zones humides	<b>3,5 €</b> pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information)
<b>10,0 €</b> principalement aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource à la production d'eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages	<b>6,2 €</b> aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture
	<b>0,4 €</b> pour la coopération internationale

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

### EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2016)

**DÉPOLLUER LES EAUX**

En 2016, l'Agence est intervenue pour aider 340 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 19 M€ au titre des études. Il n'y a plus de station sur le bassin Seine Normandie citée dans un contentieux européen, « Eaux Résiduaires Urbaines » et seulement une station identifiée non conforme dans les listes établies au niveau national par le ministère de l'Environnement reste à mettre en service (2017).

**POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE**

- En 2016, 350 captages ont fait l'objet de programmes de protection
- 52 000 hectares de surface agricole utile ont fait l'objet de mesures agro-environnementales, dont 32 000 hectares en agriculture biologique (chiffres engagés sur la base d'estimations des aides de l'agence)

**POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- 651 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 474 hectares de zones humides protégées, dont 666 hectares au titre de l'acquisition
- 119 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 38 % de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

**POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES**

- 175 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif



- 225 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries)
- 85 mises en conformité auprès des métiers de bouche pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'actions collectives

**POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX**

- 12 pays bénéficiaires de 23 opérations engagées dans les pays en développement
- 62,5 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

**POUR LA PROTECTION DU LITTORAL**

- 97 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et les 3 % restants, couverts par une étude en cours, seront finalisés courant 2017



Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'Environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines, à assurer l'approvisionnement en eau potable et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

## Le bassin Seine-Normandie

### l'agence de l'eau Seine-Normandie



**Du Morvan à la Normandie**  
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 300 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 807 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

Agence de l'eau Seine-Normandie  
51, rue Salvador Allende  
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00  
Fax : 01 41 20 16 09  
Courriel : SeineNormandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr) Dailymotion

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AESN) © Mars 2017, agence de l'eau Seine-Normandie - Crédit photo : Agence de l'eau Rhin-Meuse



### La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

Télécharger l'application gratuitement  
Flasher directement le QRCode  
L'application « Qualité des rivières » est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.